

RENAULT LEASING CZ S.R.O.  
RCI FINANCE CZ, S.R.O.  
IBC Pobřežní 3  
186 00 PRAHA 8  
REPUBLIQUE TCHÈQUE  
Direction : Jean-Jacques THIBERT  
Tél. : + 420 222 339 717

RCI FINANCIAL SERVICES LTD  
Egale House  
78 St Albans Road  
WATFORD, WD17 1AF  
ROYAUME-UNI  
Direction : Steve GOWLER  
Tél. : + 44 1923 231 468

## RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Dans un environnement de crise (PIB en recul de 4,8 %) et malgré un marché automobile en baisse de 11 % avec 181 086 immatriculations, les marques du Groupe Renault résistent bien et maintiennent leur part de marché. Renault atteint 6,8 % (- 0,1 pt par rapport à 2008) et Dacia 1,5 % (+ 0,1 point par rapport à 2008).

Après une année 2008 historique, le taux d'intervention de RCI République tchèque reste élevé à 44,4 % pour Renault (54,9 % en 2008) et à 37,9 % pour Dacia (55 % en 2008). L'encours productif moyen Clientèle s'élève à 60,5 M€, stable par rapport à 2008. En revanche, l'encours productif moyen Réseaux diminue de 26 %, à 25,5 M€.

Le résultat avant impôts atteint 3,6 M€, contre 3 M€ en 2008. Cette progression est notamment due au développement de l'activité Assurance.

## ROYAUME-UNI

Le marché automobile anglais a atteint 2,2 millions de véhicules (- 10 % par rapport à 2008) et a été fortement soutenu par une prime à la casse à compter de mai. La part de marché Nissan progresse (3,9 %, contre 3,1 % en 2008), grâce au succès de la *Qashqai* et à la bonne performance des modèles *Micra* et *Note*. La part de marché Renault diminue à 3,4 % (4,4 % en 2008).

Le taux d'intervention de RCI FS s'établit à 23,4 %, en diminution par rapport à 2008 (27,2 %), dans le cadre d'un durcissement des conditions d'acceptation. Il se stabilise sur Renault (27,1 %) et baisse sur Nissan (20,1 %, contre 26,2 % en 2008).

L'encours moyen Clientèle diminue de 330 M€ par rapport à 2008. L'encours moyen Réseau se contracte également (- 177 M€ par rapport à 2008), ce repli étant directement lié à la chute des immatriculations Renault et au resserrement des conditions de crédit accordés aux concessionnaires. Le PNB passe de 3,46 % à 4,30 % de l'encours moyen, principalement grâce à l'amélioration des performances de revente sur véhicules d'occasion.

Les frais de fonctionnement sont en baisse grâce à la mise en place d'un plan d'actions afin d'adapter la structure au niveau d'activité (4 MGBP d'économies).

Le résultat avant impôts s'établit à 23 M€.

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	26,4730	26,8750
Taux de change (taux moyen)	26,4549	24,9590
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	6 953	10 074
Nouveaux financements nets Clientèle	23 827	39 165

BILAN	2009	2008
Encours brut	80 282	86 963
Provisions	(1 968)	(1 610)
<b>Encours net</b>	<b>78 314</b>	<b>85 353</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>19 356</i>	<i>23 604</i>
Placements	2 461	2 839
Autres actifs	656	1 104
Endettement	45 111	56 565
Autres passifs	5 392	4 861
Provisions pour risques et charges	-	-
Capitaux propres	31 228	27 870
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>81 731</b>	<b>89 296</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	2009	2008
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	5 536	5 198
Résultat avant impôts	3 591	2 957
Résultat net	2 938	2 230

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	0,8881	0,9525
Taux de change (taux moyen)	0,8916	0,7933
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	51 742	67 649
Nouveaux financements nets Clientèle	526 219	730 041

BILAN	2009	2008
Encours brut	1 344 859	1 394 544
Provisions	(71 877)	(80 286)
<b>Encours net</b>	<b>1 272 982</b>	<b>1 314 258</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>198 527</i>	<i>172 260</i>
Placements	102 168	30 193
Autres actifs	64 968	56 689
Endettement	1 221 293	1 209 440
Autres passifs	38 426	31 114
Provisions pour risques et charges	2 657	464
Capitaux propres	177 742	160 122
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>1 440 118</b>	<b>1 401 140</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	2009	2008
Produit net bancaire (hors résultat des activités non bancaires)	56 043	62 622
Résultat avant impôts	23 042	15 710
Résultat net	14 903	9 339

**RENAULT SLOVENIJA D.O.O**  
 Dunajska 22  
 1511 LJUBLJANA  
**SLOVÉNIE**  
 Direction : Jean-Philippe VALLÉE  
 Tél. : + 386 1 472 32 00



**RCI FINANCE SA**  
 Bergermosstrasse 4  
 CH-8902 URDORF  
**SUISSE**  
 Direction : Manfred HEINDL  
 Tél. : + 41 44 871 24 00

## SLOVÉNIE

La Slovénie en 2009 a souffert de la crise internationale avec une baisse du PIB de 7,4 % et un taux de chômage en nette hausse à 6,8 %.

Dans un marché automobile toutes marques en baisse de 21 % à 61 012 unités, les marques de l'Alliance gagnent 1 point de part de marché à respectivement 17,6 % pour Renault, 0,8 % pour Dacia et 2 % pour Nissan.

Les taux d'intervention de RCI Slovénie sur les ventes de véhicules neufs sont en progression et atteignent 66,7 % pour Renault, 42 % pour Dacia et 40 % pour Nissan.

L'encours productif moyen Réseaux est en baisse à 19,5 M€, contre 25 M€ en 2008.

Le résultat avant impôts est stable par rapport à 2008 et s'élève à 1,3 M€.

## SUISSE

Dans un contexte de baisse du marché automobile de 9,7 % à 281 569 véhicules, les immatriculations Renault sont en baisse de 1,5 %, ce qui permet une augmentation de la part de marché de 0,5 point par rapport à 2008 pour atteindre 6,3 %. La part de marché Nissan a légèrement diminué de 0,1 point à 2,4 %. En revanche, les volumes Dacia ont, cette année encore, connu une forte augmentation (+ 65 %), soit une part de marché de 1 % (0,5 % en 2008).

Le taux d'intervention global enregistré par RCI Suisse s'établit à 25,6 %, contre 24,8 % en 2008. Cette progression est due notamment aux actions promotionnelles sur le financement des véhicules Renault (28,3 %, contre 27,1 % en 2008).

Au total, RCI Suisse a réalisé 9 737 dossiers de financement véhicules (+ 2,1 % par rapport à 2008).

L'encours productif moyen Clientèle s'établit à 209 M€, en hausse de 1,3 % par rapport à 2008. Sur l'activité Réseau, du fait de la politique de réduction de stock des constructeurs, l'encours productif moyen est en baisse de 7,8 % à 76,1 M€.

Le résultat avant impôts s'établit à 6 M€, en forte progression par rapport à une année 2008 fortement impactée par des provisions pour charges exceptionnelles.

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	9 610	9 715
Nouveaux financements nets Clientèle	-	-
<b>BILAN</b>		
Encours brut	26 551	23 847
Provisions	(688)	(432)
<b>Encours net</b>	<b>25 863</b>	<b>23 415</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>25 863</i>	<i>23 415</i>
Placements	34	-
Autres actifs	421	382
Endettement	25 089	22 753
Autres passifs	619	494
Provisions pour risques et charges	-	-
Capitaux propres	610	550
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>26 318</b>	<b>23 797</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire	2 459	2 335
<i>(hors résultat des activités non bancaires)</i>		
Résultat avant impôts	1 273	1 237
Résultat net	906	877

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	1,4836	1,4850
Taux de change (taux moyen)	1,5119	1,5881
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	9 737	9 541
Nouveaux financements nets Clientèle	131 248	125 639
<b>BILAN</b>		
Encours brut	294 029	289 805
Provisions	(8 656)	(8 727)
<b>Encours net</b>	<b>285 373</b>	<b>281 078</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>61 881</i>	<i>63 400</i>
Placements	23 309	15 350
Autres actifs	9 864	8 140
Endettement	264 586	248 880
Autres passifs	10 070	11 813
Provisions pour risques et charges	1 052	948
Capitaux propres	42 838	42 927
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>318 546</b>	<b>304 568</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire	11 352	10 847
<i>(hors résultat des activités non bancaires)</i>		
Résultat avant impôts	6 001	406
Résultat net	4 614	791

**RDFM**  
 44 avenue Khalid Ibnou Loualid  
 Ain Sebbaa  
**CASABLANCA**  
**MAROC**  
 Direction : Bernard MOSCATELLI  
 Tél. : + 212 522 34 97 00



**RCI LEASING ROMANIA IFN S.A**  
 Bd. Aviatorilor, n° 41, etaj 3,  
**SECTOR 1, BUCURESTI**  
**ROUMANIE**  
 Direction : Marc de BUFFÉVENT  
 Tél. : + 40 21 201 25 64

## MAROC

Le marché automobile toutes marques a atteint 109 969 unités en 2009 (- 9,4 % en un an), notamment à cause du ralentissement de l'activité économique dans le pays.

Les marques Renault et Dacia augmentent leur part de marché respectivement de 1,4 point à 17,3 % et de 4,1 points à 16,5 %. La part de marché de Nissan est en léger recul à 1,2 %.

Dans un contexte marqué par une forte concurrence sur les taux clientèle, RCI Maroc a réalisé un taux d'intervention global de 15 % (14,8 % sur Renault, 15,5 % sur Dacia et 12 % sur Nissan). Le nombre des nouveaux dossiers atteint 5 768 contrats et les nouveaux financements représentent 41,5 M€.

L'activité Crédit Réseaux a connu une bonne progression depuis le démarrage en décembre 2007, avec le financement de 61 % des stocks de véhicules Renault et Dacia (22 932 véhicules) et 11,1 M€ de pièces de rechange.

L'encours productif moyen toutes activités confondues a connu une progression régulière pour s'établir en fin d'année à 78,6 M€.

RCI Maroc a enregistré un résultat avant impôts de 3,8 M€.

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	11,3147	11,2428
Taux de change (taux moyen)	11,2270	11,3101
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	5 768	6 786
Nouveaux financements nets Clientèle	41 486	47 845

BILAN	2009	2008
Encours brut	101 607	73 541
Provisions	(2 125)	(694)
<b>Encours net</b>	<b>99 482</b>	<b>72 847</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>24 677</i>	<i>24 151</i>
Placements	5 509	3 459
Autres actifs	2 203	2 790
Endettement	90 540	64 513
Autres passifs	3 483	3 721
Provisions pour risques et charges	-	-
Capitaux propres	13 171	10 862
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>107 194</b>	<b>79 096</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	2009	2008
Produit net bancaire	6 982	3 599
<i>(hors résultat des activités non bancaires)</i>		
Résultat avant impôts	3 776	908
Résultat net	2 397	741

## ROUMANIE

La situation économique s'est fortement dégradée en 2009 : dévaluation du RON de 15 %, croissance du chômage (10 % en fin d'année) et environnement politique instable. Le marché automobile toutes marques a enregistré une baisse de 53 %, et ce, malgré les mesures gouvernementales comme la mise en place de primes à la casse.

Malgré ce contexte, la part de marché des trois marques Renault, Dacia et Nissan est en légère hausse (36,8 %, contre 35,6 % en 2008).

Le taux d'intervention de RCI Roumanie a enregistré une baisse de 9,8 points (21,2 %, contre 31,0 % en 2008) en raison d'une concurrence accrue et d'un resserrement de la politique d'acceptation.

RCI Roumanie a financé 21,9 % des ventes Renault, 21,1 % des ventes Dacia et 20 % des ventes Nissan.

Le nombre total de dossiers véhicules est en forte diminution s'établissant à 11 918 unités contre 34 535 en 2008, baisse constatée aussi bien sur le crédit que sur le leasing véhicules neufs.

Les nouveaux financements baissent de 74 % par rapport à 2008, expliquant en grande partie la baisse de l'encours productif moyen de 13,7 % à 200,9 M€.

Le cout du risque a fortement augmenté pour s'établir à 18,2 M€. Toutefois, le renforcement des conditions d'acceptation et de recouvrement ont conduit à une amélioration au second semestre.

Le résultat avant impôts atteint 2,2 M€.

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	4,2363	4,0225
Taux de change (taux moyen)	4,2396	3,6840
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	11 918	34 535
Nouveaux financements nets Clientèle	37 025	140 358

BILAN	2009	2008
Encours brut	195 333	260 321
Provisions	(16 178)	(4 643)
<b>Encours net</b>	<b>179 155</b>	<b>255 678</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>937</i>	<i>3 596</i>
Placements	16 071	24 477
Autres actifs	2 928	4 215
Endettement	163 729	251 131
Autres passifs	7 058	7 490
Provisions pour risques et charges	-	-
Capitaux propres	27 367	25 749
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>198 154</b>	<b>284 370</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	2009	2008
Produit net bancaire	24 381	25 175
<i>(hors résultat des activités non bancaires)</i>		
Résultat avant impôts	2 238	16 640
Résultat net	2 092	13 952

RCI BANQUE  
Sucursal Argentina  
Fray Justo Sta Maria de Oro 1744  
(C1414DBB) BUENOS AIRES  
**ARGENTINE**  
Direction : Stéphane STOUFFLET  
Tél. : + 54 11 4778 2134

FINANCEIRA RENAULT BRASIL  
C/O RENAULT DO BRASIL SA  
Rua Pasteur, 463  
Conjunto 203/204 - Batel  
80 250 080 CURITIBA  
**BRÉSIL**  
Direction : Alain BALLU  
Tél. : + 55 41 3025 1505

## ARGENTINE

L'activité économique a été affectée par la crise bien qu'ayant connu une amélioration sur le dernier trimestre.

Dans ce contexte, le marché automobile a reculé de 14 % pour atteindre 493 794 véhicules. La part de marché de Renault progresse de 0,3 point à 12,4 %. Celle de Nissan recule à 0,8 %.

Le taux d'intervention global est en baisse de presque 6 points (11,5 % en 2009, contre 17,2 % en 2008). Il reflète le durcissement de la politique commerciale, conséquence de la raréfaction de la liquidité en début d'année et de la moindre propension des clients à recourir au financement devant le niveau élevé des taux.

Les nouveaux financements représentent 40,8 M€, soit une baisse de 48 % (42 % en devises) par rapport à 2008.

Toutes activités confondues, l'encours productif moyen s'établit à 124,1 M€ en 2009 (- 15 % en un an) avec une baisse plus marquée sur la Clientèle (- 18 %) que sur les Réseaux.

Une nouvelle émission obligataire a été lancée en décembre 2009. L'encours du programme s'élevait à 27 M€ à fin 2009 (avec un plafond de 400 MARS soit 77,4 M€). Celui-ci bénéficie d'un rating raAA- auprès de FitchRatings et raA- auprès de Standard & Poor's.

Le résultat avant impôts est en hausse à 16,1 M€ du fait notamment du coût du risque maîtrisé (grâce à l'optimisation du processus de recouvrement), des marges instantanées élevées et d'une contraction des frais généraux.

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	5,4455	4,7777
Taux de change (taux moyen)	5,1698	4,6208
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	9 380	15 796
Nouveaux financements nets Clientèle	40 771	79 104
<b>BILAN</b>		
Encours brut	131 999	158 097
Provisions	(3 055)	(3 887)
<b>Encours net</b>	<b>128 944</b>	<b>154 210</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>46 122</i>	<i>41 026</i>
Placements	10 418	17 198
Autres actifs	10 106	12 644
Endettement	91 530	128 403
Autres passifs	17 852	16 923
Provisions pour risques et charges	56	61
Capitaux propres	40 030	38 665
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>149 468</b>	<b>184 052</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire <i>(hors résultat des activités non bancaires)</i>	19 972	16 574
Résultat avant impôts	16 145	11 242
Résultat net	8 187	5 535

## BRÉSIL

Les mesures gouvernementales destinées à minimiser les impacts de la crise internationale ont été rapidement mises en place, permettant au produit intérieur brut de rester stable. Dans un contexte d'inflation proche de 0 %, le Real s'est fortement valorisé (+ 22,6 %). La Banque centrale a maintenu des mesures pour réguler les problèmes de liquidité et soutenir ainsi l'économie du pays.

Le marché automobile a connu une forte croissance en 2009 (+ 13 %). Il dépasse le seuil de 3 millions d'immatriculations et se positionne au 5<sup>e</sup> rang mondial.

Grâce à sa gamme bien adaptée au marché, Renault se maintient à la sixième place avec une part de marché de 3,9 %. Nissan augmente sa part de marché à 0,8 %.

La pénétration de RCI Brésil sur les ventes Renault et Nissan augmente sensiblement pour atteindre 35,6 % en 2009 (22,4 % en 2008).

Cette performance commerciale permet à l'encours productif moyen d'augmenter de 21 % (stabilité de l'encours Réseau et progression de 35 % de l'encours Clientèle).

La stratégie de refinancement mise en place a permis de disposer de toutes les liquidités nécessaires à un coût compétitif. Le coût du risque est resté sous contrôle (1,10 % de l'encours en 2009, contre 1,20 % en 2008) et la productivité s'est significativement améliorée (ratio frais/encours à 1,75 % en 2009, contre 2,05 % un an plus tôt).

Le résultat avant impôts de RCI Brésil progresse de plus de 70 % pour atteindre 54,7 M€.

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	2,5113	0,0000
Taux de change (taux moyen)	2,7707	0,0000
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	52 192	31 216
Nouveaux financements nets Clientèle	417 331	281 865
<b>BILAN</b>		
Encours brut	886 118	515 868
Provisions	(40 659)	(32 375)
<b>Encours net</b>	<b>845 459</b>	<b>483 493</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>275 969</i>	<i>160 862</i>
Placements	12 707	47 579
Autres actifs	19 389	18 685
Endettement	535 621	324 007
Autres passifs	155 991	106 188
Provisions pour risques et charges	5 523	1 427
Capitaux propres	180 420	118 135
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>877 555</b>	<b>549 757</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire <i>(hors résultat des activités non bancaires)</i>	65 148	49 463
Résultat avant impôts	54 674	31 879
Résultat net	21 552	13 332



## CORÉE DU SUD

Soutenu par la reprise économique au second semestre et par d'importantes mesures incitatives gouvernementales, le marché automobile a progressé de 21 % par rapport à 2008, s'établissant à 1,44 million d'unités.

Renault Samsung Motors a vu sa part de marché progresser de 0,8 point par rapport à 2008, grâce notamment au large succès rencontré par la nouvelle SM3, lancée en juin.

Le Groupe Nissan, présent avec les marques Infiniti et Nissan depuis fin 2008, affiche également une forte progression de + 33 % de ses volumes.

La signature, le 1<sup>er</sup> juillet, d'un accord de transfert d'activité a conduit à étendre la couverture géographique de 50 % à 100 % du réseau de la marque Renault Samsung Motors. Cet accord, ainsi que la poursuite d'une politique "produits" ambitieuse, ont permis d'atteindre un taux d'intervention de 47,4 %, en progression de 10,6 points par rapport à 2008. Avec 66 % de hausse sur les nouveaux contrats, le développement commercial de RCI Corée a franchi un nouveau cap en 2009, atteignant un encours un encours productif moyen de 589 M€, en progression de + 188 M€ sur 2008.

Le résultat avant impôts s'établit à 24,7 M€, contre 10,1 M€ en 2008, grâce à la bonne tenue des marges financières, un coût du risque et des frais de fonctionnement maîtrisés.

en milliers d'euros (hors taux et unité)	2009	2008
Taux de change (taux de clôture)	1 666,9700	1 839,1300
Taux de change (taux moyen)	1 772,8013	1 605,8989
Nombre de nouveaux dossiers véhicules	65 767	39 567
Nouveaux financements nets Clientèle	613 070	462 785
<b>BILAN</b>		
Encours brut	836 754	462 506
Provisions	(11 439)	(5 516)
<b>Encours net</b>	<b>825 315</b>	<b>456 990</b>
<i>dont Réseau</i>	<i>3 293</i>	<i>-</i>
Placements	20 259	31 788
Autres actifs	17 243	81 919
Endettement	687 890	436 266
Autres passifs	17 219	12 962
Provisions pour risques et charges	764	494
Capitaux propres	156 944	120 975
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>862 817</b>	<b>570 697</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Produit net bancaire <i>(hors résultat des activités non bancaires)</i>	35 651	20 147
Résultat avant impôts	24 679	10 088
Résultat net	19 134	7 314

LES RISQUES



2009

2008

2007

2006

# LES RISQUES

## BÂLE II

### 1 POLITIQUE DU GROUPE RCI BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DU CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne correspond à l'évaluation des fonds propres nécessaires pour faire face à l'ensemble des risques de RCI Banque (Pilier 1 + Pilier 2). Il correspond à la valeur plancher en termes de capital que le management du groupe estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

En outre, les activités et variations de périmètre prévisionnelles font l'objet de simulations pour déterminer les éventuels besoins de fonds propres supplémentaires, garantissant ainsi le respect des ratios prudentiels futurs.

L'objectif de la politique du groupe RCI Banque en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Core Tier 1) cohérent avec la cible de rating nécessaire pour optimiser le refinancement.

### 2 FONDS PROPRES ET EXIGENCES

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n°90-02 du Comité de la Réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les fonds propres de base sont calculés à partir des capitaux propres consolidés IFRS du groupe desquels sont déduits les gains et pertes latents, les distributions prévisionnelles de dividendes ainsi que les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition.

Les fonds propres complémentaires comprennent les dettes subordonnées et les titres participatifs. Ces derniers étant tous d'une maturité supérieure à cinq ans, aucune décote n'est effectuée.

Les éléments constitutifs de fonds propres dans les participations non consolidées détenues à plus de 10 % dans les établissements de crédit, les sociétés d'assurance, ainsi que les valeurs des sociétés mises en équivalence sont déduites des fonds propres à hauteur de 50 % pour les fonds propres de base et 50 % pour les fonds propres complémentaires.

De même sont déduits des fonds propres, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode "notations internes".

#### Fonds propres (90-02)

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2009
<b>Fonds propres de base (Core Tier 1)</b>	<b>1 883</b>	<b>1 836</b>
Capitaux propres IFRS	2 188	2 284
Dividendes prévisionnels	- 301	- 402
Gains ou pertes latents retraités (dont CFH)	69	51
Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	- 64	- 81
Autres déductions prudentielles	-10	- 15
<b>Fonds propres complémentaires</b>	<b>265</b>	<b>245</b>
Dettes subordonnées	258	260
Autres déductions prudentielles	-10	- 15
Différence positive entre les ajustements de valeurs et pertes attendues dans la limite de 0,6 % des risques pondérés en notations internes	17	-
Fonds propres sur complémentaires	-	-
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b>	<b>2 148</b>	<b>2 081</b>
<i>Détail des autres déductions prudentielles (CRD : 50 % Tier 1, 50 % Tier 2)</i>	<i>- 20</i>	<i>- 31</i>
Différence négative entre les ajustements de valeurs et pertes attendues	-	- 11
• Participations dans les établissements de crédit	- 10	- 10
• Participations dans les sociétés d'assurance	- 10	- 10

À la suite du projet de transposition en France du dispositif européen CRD (*Capital Requirements Directive* 2006-48-CE et 2006-49-CE), l'arrêté du 20 février 2007 amendé le 11 septembre 2008 a défini les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement". Conformément à ces dispositions, le groupe RCI Banque a intégré depuis 2008, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD. Cette directive arrête les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le ratio CRD a valeur légale. Toutefois, les banques continueront à calculer le ratio CAD dans le cadre de la phase de calcul parallèle, puisque le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux de planchers de fonds propres suivants :

- 90 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31 décembre 2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2009, ou une date postérieure que la Commission bancaire devrait officialiser prochainement.

### Exigences de fonds propres (CRD)

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2009
Risque de crédit	1 077	1 107
1) Méthode notation interne	527	569
- Entreprises	193	199
- Clientèle de détail	334	370
2) Méthode standard	550	538
- Administrations centrales et Banques centrales	3	2
- Établissements	38	41
- Entreprises	243	206
- Clientèle de détail	258	275
- Actions	0	1
- Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	7	13
Risque de marché	34	0
Risque opérationnel	139	140
Exigences transitoires au titre des niveaux planchers	339	169
<b>TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES PRUDENTIELS (A)</b>	<b>1 589</b>	<b>1 416</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (B)</b>	<b>2 148</b>	<b>2 081</b>
Ratio de solvabilité global (B / A) * 8 %	10,81 %	11,75 %
Ratio de solvabilité Core Tier 1	9,48 %	10,37 %

Hors exigences transitoires au titre des niveaux planchers, le ratio de solvabilité "pilier 1" global ressort à 13,3 % au 31 décembre 2009 (dont Core Tier 1 : 11,8 %).

### 3 PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des états financiers IFRS à l'exception des deux nouvelles sociétés d'assurances implantées à Malte.

RCI Banque n'a pas opté pour l'option dite des "conglomérats" ; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé "hors assurance", éliminant au numérateur et au dénominateur les contributions des compagnies d'assurance du groupe.

RCI Banque a obtenu de la Commission bancaire courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac SA et Cogéra SA, les conditions d'exemption posées par l'article 4-1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

RCI Banque reste également dans le cadre des prescriptions de l'article 4-2 du règlement 2000-03 :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens du règlement n°97-02 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe RCI Banque est exonéré du respect sur base individuelle des ratios prudentiels sur chacune des sociétés financières françaises. RCI Banque suit mensuellement l'évolution du ratio de solvabilité consolidé groupe.

### 4 RISQUE DE MARCHÉ

En l'absence de portefeuille de négociation, la totalité du risque de marché résulte de la position de change du groupe. Cette dernière est principalement liée à l'exposition de change structurelle sur les titres de participation des filiales en dehors de la zone euro.

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par la Commission bancaire à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007. En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

Les objectifs et stratégies poursuivis par RCI Banque, relatifs au risque de change, sont décrits dans la partie "risques financiers" du rapport annuel.



# LES RISQUES

## 5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est calculée à partir du produit net bancaire (PNB) moyen observé sur les trois dernières années, ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque commerciale) dont les coefficients réglementaires sont respectivement 12 % et 15 %.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est décrit dans le chapitre concernant la Loi de Sécurité financière.

## 6 RISQUE DE CRÉDIT

Dans sa lettre du 28 janvier 2008, la Commission bancaire a autorisé RCI Banque à utiliser son système avancé de notations internes pour la valorisation de ses risques de crédit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### 6.1 Informations relatives au risque de crédit en méthode avancée

RCI Banque a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseau. Les quatre plus grands pays (Allemagne, Espagne, France et Italie) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes. Le déploiement de cette démarche se déroulera ensuite progressivement sur d'autres filiales ; il est d'ores et déjà engagé au Royaume-Uni qui sera déployé en 2010.

### 6.2 Principales étapes des travaux réalisés en 2009

Les travaux réalisés en 2009 ont porté sur deux thèmes principaux :

- le déploiement des modèles de notations internes au Royaume-Uni : la collecte des informations nécessaires à partir des systèmes d'informations amont et la mise en œuvre des modèles de PD et LGD ;
- l'approfondissement de l'utilisation des données collectées dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité afin d'optimiser le pilotage des risques de crédit Clientèle.

La production mensuelle du ratio est réalisée dans un délai décroissant et contraint avec un haut niveau de qualité des données et des calculs.

La mission d'audit annuel a permis de confirmer la robustesse des modèles, des processus et du système d'information contribuant au calcul du ratio.

### 6.3 Organisation

Les outils et processus de calcul des actifs pondérés au titre des risques de crédit, ainsi que la publication d'états permettant l'optimisation du pilotage des risques de crédit, sont sous la responsabilité du pôle "reporting Bâle II" de la Direction des risques de crédit.

La consolidation du ratio de solvabilité, la production des états réglementaires et l'évaluation du capital interne sont assurées par la Direction finance et gestion.

### 6.4 Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit et provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les cinq pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel *Fermat* calcule le ratio de solvabilité. *Fermat* est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement *KTP* et de l'outil de consolidation *Business Object Finance*. *Fermat* fournit les informations nécessaires à *Evolan* qui permet de publier les états réglementaires.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles de qualité font l'objet d'un suivi mensuel et de plans d'actions éventuels.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes nécessaires à l'analyse du ratio. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par types de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une décomposition par pays ;
- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires) ;
- d'autres axes ont été déployés en 2009 (durée de financement, type de barème, secteur d'activité...).

## 6.5 Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des FCEC et des Techniques de Réduction des Risques.

en millions d'euros	Expositions de crédit en méthode avancée
Entreprises	6 198
* dont Réseau	4 741
Clientèle de détail	10 768
* dont petites ou moyennes entreprises	1 838
<b>TOTAL DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE AVANCÉE</b>	<b>16 966</b>

Périmètre : expositions en méthode avancée sur le bilan et le hors-bilan, sain et défaut, sur l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie.

Les taux moyens de pondération Bâle II (risques pondérés/expositions) s'élèvent à 43 % pour le portefeuille Clientèle et 40 % pour le portefeuille Entreprises global, ce dernier se décomposant en 88 % pour le portefeuille Entreprises hors réseaux et 26 % pour les Réseaux).

Les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte de deux sûretés accordées par le constructeur Renault, totalisant 550 M€ et protégeant RCI Banque contre le risque de défaillance de Renault Retail Groupe :

- une convention de gage espèces pour un montant de 100 M€ ;
- un prêt sans recours pour un montant de 450 M€.

La seule compensation effectuée sur les expositions concerne les positions créditrices et débitrices, détaillées le cas échéant, pour un même client, d'une même société juridique du groupe RCI Banque.

Les facteurs de conversion appliqués aux expositions unitaires de hors bilan sont les taux réglementaires (0 %, 20 %, 50 % et 100 %). Les taux moyens calculés ressortent à 100 % pour les engagements de financement à la clientèle (représentant 477 M€) et à 43 % pour les autorisations en faveur du réseau (représentant 994 M€), en fonction de leur nature.

## 6.6 Axe emprunteur – paramètre probabilité de défaut (PD)

La méthodologie de notation interne développée dès 2004 à des fins de réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- un modèle d'ordonnement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

### Modèle d'ordonnement du risque

L'ordonnement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

S'agissant du marché Réseau, l'approche statistique s'est avérée plus difficile à développer compte tenu de la granularité très différente de ce portefeuille (quelques centaines de concessionnaires Renault et Nissan par pays). Le travail conjoint des équipes statistiques et métier réseau a permis en 2009 d'optimiser le modèle de PD qui est à présent fondé sur une approche strictement statistique.

Le tableau ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

CATÉGORIE D'EXPOSITION	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Type de modèle (statistique - expert - combiné - autres)	Nature de modèle (interne/externe)
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	Allemagne	Grand Public	Statistique	Interne
	Espagne			
	Italie			
	France			
SME	Allemagne	Entreprises	Statistique	Interne
	Espagne			
	Italie			
ENTREPRISES	France	Très Grandes Entreprises	Combiné	Interne + cotation externe
	Toutes filiales	Réseaux	Statistique	Interne



## 6.7 Axe transaction - paramètre pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créance pour les Réseaux, sur la base de données historiques remontant en général à plus de dix ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations, la vitesse de recouvrement, la prise en compte de tendances.

Comme indiqué plus haut, la quantification de la perte en cas de défaut a fait l'objet de travaux complémentaires pour mieux appréhender les effets de cycles économiques et confirmer la nécessité de retenir les estimations les plus prudentes. On constate ainsi en 2009 une dégradation relativement générale des LGD Clientèle sauf, paradoxalement, en Espagne où la crise avait provoqué une hausse de la LGD dès 2008.

La moyenne des pertes en cas de défaut sur le portefeuille sain est de 37,7 % pour la Clientèle de détail et 15,6 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 38,7 % pour les Entreprises hors réseaux et 7,9 % pour les Réseaux).

CATÉGORIE D'EXPOSITION	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Segmentation de la population	Type de modèle (statistique - expert combiné - autres)	Nature de modèle (interne/externe)	Profondeur historique disponible	Paramètres calculés
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	France	Grand Public + Entreprises	Crédit	Statistique	Interne	depuis 01/1997	LGD sur sain LGD défaut BEEL défaut
			Leasing				
	Allemagne		Crédit VN	Statistique	Interne	depuis 04/1999	
			Crédit VO				
	Espagne		Leasing	Statistique	Interne	depuis 11/1994	
			Crédit VN			depuis 05/1998	
			Crédit VO			depuis 01/1996	
	Italie		Leasing	Statistique	Interne	depuis 04/1998	
			Segment unique				
	ENTREPRISES		Toutes filiales	Réseaux	Stock VN	Unitaire	
Autres produits							

## 6.8 Procédures de surveillance de la notation interne

La notation donne lieu à une surveillance mensuelle des résultats et des principales données qui la constituent. De façon trimestrielle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard. Ces analyses assurent une adhérence des modèles aux processus opérationnels (acceptation et recouvrement) et un enrichissement régulier des modèles de notation. Les écarts entre prévisions et réel font l'objet d'un compte rendu formalisé qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres.

## 6.9 Utilisation opérationnelle des notations internes

### Clientèle

#### • Politique d'octroi

Sur le périmètre clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés ; cette situation préexistante aux notations "bâloises" sur certains segments de marché, notamment les particuliers, a été systématisée avec la mise en place de Bâle II. Ceci permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques "intermédiaires". Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.



# LES RISQUES

Depuis fin 2008, les prévisions de taux de défaut font l'objet de stress économiques pour mieux évaluer et anticiper l'effet du retournement conjoncturel sur le risque et l'intégrer de façon ajustée à chaque marché.

## • Recouvrement

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance utilisée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du "processus budget", est également un outil de plus en plus utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Sur la base des mêmes informations clients, des "scores de recouvrement" sont également en cours de déploiement.

## Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées.

L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, sont intégrés dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et à partir de l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. Les éléments constitutifs de la notation Bâle II sont la base de cette différenciation.

De même, les probabilités de défaut et les pertes attendues issues des travaux "bâlois" sont utilisées pour le provisionnement.

## 6.10 Informations relatives au risque de crédit en méthode standard

Les expositions de risque de crédit traitées en méthode standard sont essentiellement composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédit et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Pour calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, RCI Banque utilise l'agence de notation externe Moody's pour apprécier ses expositions vis-à-vis des souverains et banques et respecte la mise en correspondance entre les évaluations externes de crédit Moody's et celles publiées par la Banque de France.

En ce qui concerne le portefeuille Entreprises, le groupe RCI Banque applique les pondérations réglementaires aux expositions non notées. Ce traitement se justifie par la taille généralement modeste des entreprises clientes du groupe, ces dernières ne bénéficiant pas d'une évaluation externe attribuée par une agence de notation agréée.

### Segmentation des expositions de crédit en méthode standard

NOTATION MOODY'S	Échelon de qualité de crédit	Expositions de crédit en méthode standard en millions d'euros
Aaa à Aa	1	3 268
Inférieures à Aa	2 à 6	206
Expositions non notées	7	7 660
<b>TOTAL DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT EN MÉTHODE STANDARD</b>		<b>11 134</b>
* dont Entreprises		2 750
* dont Clientèle de détail		4 893
* dont autres catégories d'exposition		3 491

## 7 PRINCIPAUX INDICATEURS BÂLE II

### 7.1 Ventilation des expositions brutes (méthodes standard et avancée)

en millions d'euros	Entreprises	Clientèle de détail	Autres catégories d'exposition	TOTAL
<b>Expositions moyennes de crédit en 2009</b>	<b>9 040</b>	<b>15 586</b>	<b>2 110</b>	<b>26 736</b>
France	4 610	5 174	2 475	12 259
Allemagne	870	3 150	386	4 406
Espagne	1 053	1 947	90	3 090
Italie	676	1 264	161	2 101
Royaume-Uni	225	1 204	161	1 560
Autres pays	1 514	2 923	247	4 684
<b>SOLDE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT</b>	<b>8 948</b>	<b>15 661</b>	<b>3 491</b>	<b>28 100</b>
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	3 707	2 266	1 872	7 845
de 3 mois à 1 an	2 586	2 785	732	6 103
de 1 à 5 ans	1 479	10 140	836	12 455
supérieure à 5 ans	1 176	470	51	1 697

### 7.2 Expositions brutes de crédit en défaut et ajustements de valeur

en millions d'euros	Entreprises	Clientèle de détail	TOTAL
France	178	324	502
Allemagne	121	49	170
Espagne	72	203	275
Italie	51	44	95
Royaume-Uni	12	71	83
Autres pays	153	105	258
<b>Total des expositions en arriérés de paiement ou en défaut</b>	<b>587</b>	<b>796</b>	<b>1 383</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>			
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	187	635	822
Solde bilantiel des provisions collectives	54	33	87
<b>Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs</b>	<b>241</b>	<b>668</b>	<b>909</b>
<b>Au 31 décembre 2009</b>			
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	220	730	950
Solde bilantiel des provisions collectives	32	39	71
<b>Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs</b>	<b>252</b>	<b>769</b>	<b>1 021</b>
<b>AJUSTEMENTS DE VALEUR EFFECTIFS DE LA PÉRIODE</b>	<b>11</b>	<b>101</b>	<b>112</b>

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les "autres catégories d'exposition" sont négligeables.

# LES RISQUES

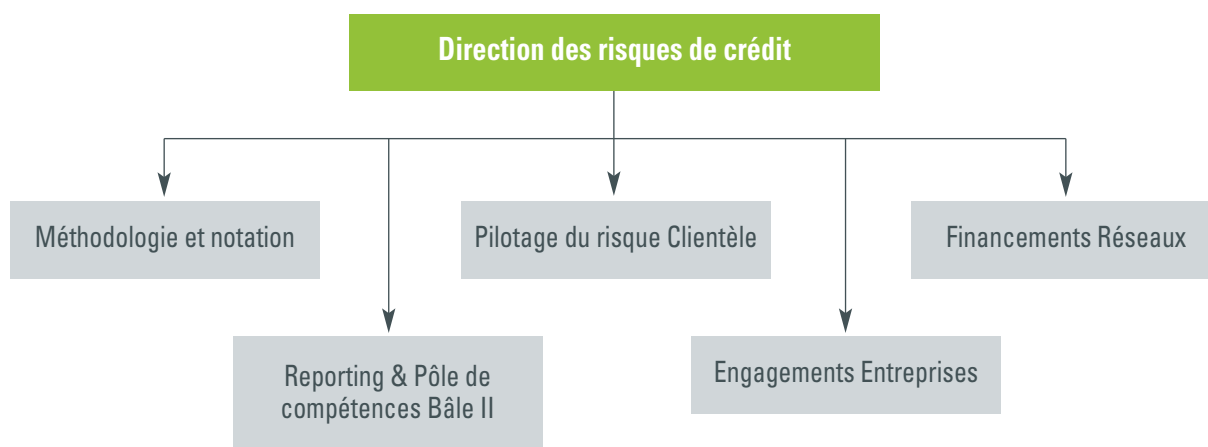
## 7.3 Segmentation des expositions brutes de crédit en méthode avancée

en millions d'euros	Entreprises	Clientèle de détail	TOTAL
PD < 1 %	625	4 834	5 459
1 % <= PD < 5 %	2 718	4 120	6 838
5 % <= PD < 10 %	787	435	1 222
10 % <= PD < 20 %	1 487	308	1 795
20 % <= PD < 100 %	163	487	650
PD = 100 %	417	585	1 002
<b>EXPOSITIONS DE CRÉDIT EN MÉTHODE AVANCÉE (A)</b>	<b>6 198</b>	<b>10 768</b>	<b>16 966</b>
Taux de pertes en cas de défaut	15 %	40 %	31 %
Expositions pondérées (B)	2 490	4 621	7 111
Taux de pondération moyen (B) / (A)	40 %	43 %	42 %

# LES RISQUES

## LES RISQUES DE CRÉDIT

### 1 ORGANISATION DE LA DIRECTION DES RISQUES DE CRÉDIT



Le département **Reporting et Pôle de compétences Bâle II** regroupe, sous une même responsabilité fonctionnelle, des compétences informatiques et risques de crédit afin de garantir la production du ratio de solvabilité européen, de piloter les projets Bâle II et de gérer les *reportings* de risques de crédit clientèle.

Le département **Pilotage du risque Clientèle (Grand Public et Entreprises)** définit les normes et méthodes de gestion du risque Clientèle et s'assure de leur déploiement dans les filiales du Groupe. Il a également pour mission de suivre le coût du risque des filiales et de proposer ou valider les plans d'actions permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Le département **Méthodologie et Notation** élabore et surveille la performance des modèles statistiques de probabilité de défaut et de pertes en cas de défaut utilisés, soit au moment de l'octroi, soit à des fins de pilotage du risque de crédit. Il est également en charge de la gestion opérationnelle des systèmes d'acceptation sur certains pays.

Le département **Financements Réseaux** est en charge de l'animation et du pilotage de cette activité par

l'accompagnement du développement international des marques, par la mise en place d'une offre de financements complète aux réseaux de distribution et par la diffusion aux filiales d'outils, de méthodes de gestion et de suivi du risque.

Le département **Engagements Entreprises** a pour rôle de statuer sur les demandes de financement Réseaux et Entreprises au-delà des seuils de délégation fixés par pays, et de veiller à la mise en œuvre conforme des règles d'acceptation. Il forme et conseille les équipes du siège et celles des filiales dans l'analyse du risque Entreprises ou Réseaux, et il assure le suivi des grands risques.

Les comités des risques de crédit dans les pays suivent les indicateurs de risque afin de piloter les politiques d'acceptation et de recouvrement locales.

Le comité des risques de crédit Corporate définit les normes et les processus de gestion et valide les plans d'actions proposés par les pays.

Le comité des engagements Corporate a pour mission d'accepter les dossiers de crédit qui n'entrent pas dans le cadre des seuils de délégation de la Direction du risque de crédit.



## 2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

### 2.1 Gestion des risques clientèle

La politique de prévention des risques de crédit sur la clientèle vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays et chacun de ses marchés principaux (clientèle véhicule neuf et véhicule d'occasion pour les particuliers, et clientèle Entreprises). La politique d'acceptation est ajustée et les outils (scores et autres règles) optimisés régulièrement dans ce but.

Le recouvrement des créances incidentées ou en défaut fait également l'objet d'ajustement de moyens ou de stratégie en fonction de la typologie de clientèle et des difficultés rencontrées. La résiliation contractuelle peut ainsi être accélérée face au risque que la créance ne devienne irrécouvrable à très court terme.

### 2.2 Gestion des risques réseaux

La politique de prévention des risques de crédit au réseau vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays.

Au niveau de chaque filiale, la clientèle Réseaux est suivie en permanence et quotidiennement au travers d'indicateurs court et long terme, qui permettent l'identification en amont de toute affaire présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total.

Au niveau Corporate, la Direction des risques de crédit établit le corpus de procédures et définit le cadre de l'exercice de l'activité et du contrôle des risques.

Les clients identifiés comme risqués sont classés en statut incidenté, pré-alerte ou alerte, et font l'objet d'une revue lors des comités des risques au sein des filiales.

Ces derniers réunissent les directeurs locaux des constructeurs et de RCI Banque en relation avec le réseau, afin de décider les plans d'actions et mesures conservatoires nécessaires à la maîtrise des risques.

**En 2009, le coût du risque total du groupe RCI Banque a représenté 0,99 % de l'encours productif moyen, contre 0,86 % en 2008.**

## 3 LE RISQUE CLIENTÈLE

En 2009, le coût du risque Clientèle a atteint 1,15 % rapporté à l'encours productif moyen, en hausse sensible par rapport à celui enregistré en 2008 (1 %).

La hausse du chômage et des défaillances d'entreprise ont conduit à une politique d'acceptation plus sélective et à un renforcement du recouvrement dans la quasi-totalité des filiales où RCI Banque est présent.

Le coût du risque est resté particulièrement élevé en Espagne à 3,1 % comme en 2008 : malgré un taux de chômage de 18 %, le renforcement du recouvrement et la politique d'acceptation ont permis de revenir à 2,2 % au second semestre, contre 4 % sur les six premiers mois.

La Roumanie, dans un contexte de violente contraction du PIB, a également donné lieu à une crise de risque (9,1 % sur l'année) difficile à contenir en l'absence de stabilisateurs automatiques de l'économie ; fin 2009, les résultats de l'activité recouvrement permettent d'envisager un redressement en 2010.

Sur chacune des filiales du groupe, le pilotage de la qualité de la production a donné lieu à des objectifs de prise de risque déclinés par segment de clientèle. Une surveillance mensuelle des performances a permis d'améliorer sensiblement la qualité de la production en 2009 et en conséquence, la qualité du portefeuille par rapport à fin 2008. Si le contexte économique attendu en 2010 sur l'Europe ne permet pas de retrouver les niveaux enregistrés avant la crise, le coût du risque Clientèle devrait revenir en dessous de 1 % sur le nouvel exercice.

Il faut par ailleurs souligner la bonne tenue du risque sur les marchés hors Europe. Le Brésil, l'Argentine et la Corée du Sud se situent à des niveaux intrinsèquement bas (respectivement 0,28 %, 0,3 % et 0,5 %) pour l'exercice 2009.

Les encours douteux progressent entre 2008 et 2009 de 4,4 % à 5,1 % des créances totales, soit une hausse de 82 M€ notamment sous l'influence de l'Espagne (+ 43 M€), de la France (+ 28,6 M€) et de la Roumanie (+ 18,4 M€).

En France, le rythme des abandons a été fortement réduit pour privilégier l'activité de recouvrement après le démarrage de la nouvelle chaîne de gestion et la hausse d'activité.

Le taux de provisionnement de ces encours s'établit à près de 78 % fin 2009, contre moins de 73 % fin 2008 : l'encours douteux de l'Espagne est quant à lui provisionné à 85 %.

## 4 LE RISQUE RÉSEAUX

La qualité du suivi du risque et la connaissance de ses réseaux de distribution par RCI Banque ont permis une bonne maîtrise du coût du risque.

RCI Banque a maintenu sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financement adaptées.

À ce titre, le pilotage des stocks en lien avec les constructeurs, et leur adéquation avec les situations de marché, mois après mois, sont restés une priorité tout au long de l'année 2009.

Par ailleurs, le groupe a mis en place un dispositif renforcé de contrôle des risques, notamment en Espagne et aux Pays-Bas, permettant de maîtriser les pertes en cas de défaillance et d'accompagner les mouvements de restructuration des réseaux par les marques.

Le coût du risque Réseau s'est établi à 0,36 % de l'encours productif moyen à un niveau sensiblement inférieur à 2008 (0,45 %) compte tenu de la baisse globale de l'encours moyen.

D'autre part, les défaillances ont concerné des affaires qui avaient été identifiées dès le second semestre 2008 et sur lesquelles des provisions avaient été déjà constituées.

Les mesures adoptées par les gouvernements vont disparaître ou se réduire dès 2010, année qui enregistrera donc le "contrecoup" de ces opérations qui ont soutenu les marchés en 2009.

Néanmoins, les plans de restructuration des réseaux en cours, les mesures adoptées par les réseaux pour baisser leur point d'équilibre d'exploitation, la position et les gammes des marques de l'Alliance, sont de nature à conforter notre prévision d'un coût du risque stable sur nos financements réseaux en 2010.

# LES RISQUES

## LES RISQUES FINANCIERS

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le *holding* RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque. La solidité du bilan de RCI Banque repose notamment sur le contrôle et le pilotage des risques de marché, la gestion des risques globaux de liquidité, taux, change et contrepartie, est réalisée quotidiennement sur une base consolidée.

Le détail des risques financiers et de leur dispositif spécifique de contrôle est exposé en annexe du rapport de gestion (cf. page 81 du rapport de gestion, annexe 2 aux comptes consolidés).

## LES RISQUES SUR LES VALEURS RÉSIDUELLES

### Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles

en milliers d'euros	Montant des valeurs résiduelles				Montant de la provision correspondante			
	2009	2008	2007	2006	2009	2008	2007	2006
<b>Entreprises dont :</b>	<b>108 851</b>	<b>133 066</b>	<b>160 932</b>	<b>222 038</b>	<b>11 224</b>	<b>19 560</b>	<b>15 681</b>	<b>21 882</b>
France	40	70	158	883	40	70	158	476
Union européenne (hors France)	108 811	132 996	160 774	221 155	11 184	19 490	15 523	21 406
Europe hors Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Grand Public dont :</b>	<b>188 280</b>	<b>189 225</b>	<b>279 993</b>	<b>201 813</b>	<b>589</b>	<b>1 468</b>	<b>1 917</b>	<b>1 460</b>
Union européenne (hors France)	188 280	189 225	279 993	201 813	589	1 468	1 917	1 460
<b>TOTAL RISQUE SUR VALEURS RÉSIDUELLES</b>	<b>297 131</b>	<b>322 291</b>	<b>440 925</b>	<b>423 851</b>	<b>11 812</b>	<b>21 028</b>	<b>17 598</b>	<b>23 342</b>

### Risques sur valeurs résiduelles non portés par le groupe RCI Banque

en milliers d'euros	Montant des valeurs résiduelles			
	2009	2008	2007	2006
<b>Entreprises et Grand Public dont :</b>				
Engagements reçus du Groupe Renault	1 306	959	915	1 011
Engagements reçus autres (réseau et clientèle)	1 987	2 025	1 574	1 649
<b>TOTAL RISQUE SUR VALEURS RÉSIDUELLES</b>	<b>3 293</b>	<b>2 984</b>	<b>2 489</b>	<b>2 660</b>

# LES RISQUES

## LES ASSURANCES

### 1 DOMMAGES ET PERTES D'EXPLOITATION

Les sociétés françaises du groupe RCI Banque sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation du Groupe Renault. Ce programme fait une large place à l'auto-assurance du fait de l'existence de franchises importantes au niveau des deux volets (20 000 € pour le risque dommages aux biens et trois jours de production pour le risque perte d'exploitation). Cette part d'auto-assurance implique une politique de prévention des risques par :

- la mise en place de systèmes de sécurité performants ;
- la formation du personnel (prise de conscience de son rôle dans cette prévention en matière de dommages aux biens) ;
- l'installation de sauvegardes dans le cas de perte d'exploitation, la production du groupe étant très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques.

Dans les filiales étrangères du groupe RCI Banque, les contrats sont négociés avec les assureurs locaux et font l'objet en central d'une surveillance afin de vérifier leur bonne adaptation dans l'appréhension des risques à couvrir.

Fin 2009, un recensement a été ordonné afin de vérifier la bonne couverture Assurance au niveau international, de l'optimiser si nécessaire et si possible de l'intégrer au programme mondial du Groupe Renault à l'instar de la couverture Dommages pertes d'exploitation des filiales françaises.

Ce recensement sera exploité en collaboration avec la Direction des assurances du Groupe Renault au cours de l'exercice 2010.

### 2 RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité du chef d'entreprise) des filiales françaises est assurée par un contrat groupe RCI Banque avec une extension en termes de responsabilité civile professionnelle pour les activités qui la rendent nécessaire (location longue durée et prestation de gestion de parcs automobiles).

L'évolution de la réglementation a entraîné le respect de nouvelles obligations en matière d'intermédiation en assurance, avec notamment la nécessité d'élargir le champ de couverture obligatoire (responsabilité civile et garantie financière) sur les plans national et international pour les produits d'assurance annexés aux produits de financement et de location.

Fin 2009, une négociation a permis l'intégration à compter de janvier 2010 de la responsabilité civile d'exploitation dans le programme mondial du Groupe Renault ; seule la responsabilité civile professionnelle spécifique aux activités du groupe RCI Banque reste couverte par des contrats propres au groupe RCI Banque.



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle - BP 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 1 723 040

*Commissaire aux comptes*  
*Membre de la compagnie régionale de Versailles*

## ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

*Commissaire aux comptes*  
*Membre de la compagnie régionale de Versailles*

## RCI Banque

Exercice clos le 31 décembre 2009

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société RCI Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à

appréhender les perspectives économiques.

Ces conditions sont décrites dans la note 4 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

### Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2-D, 5-5, 5-6, 5-15 et 5-29 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement de crise financière pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre société a fondé ses estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 février 2010

### Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Damien Laurent

ERNST & YOUNG Audit  
Micha Missakian



# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RCI BANQUE

## BILAN CONSOLIDÉ

<b>ACTIF - en millions d'euros</b>	Notes	12/2009	12/2008
Caisse, Banques centrales et CCP		646	356
Instruments dérivés	2	95	498
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	18	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	2 013	691
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	20 754	20 713
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	126	204
Comptes de régularisation et actifs divers	7	459	469
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	26	23
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	29	33
Écarts d'acquisition	10	79	62
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>24 245</b>	<b>23 067</b>

<b>PASSIF - en millions d'euros</b>	Notes	12/2009	12/2008
Instruments dérivés	2	182	278
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	6 743	5 754
Dettes envers la clientèle	11.3	665	660
Dettes représentées par un titre	11.4	12 965	12 896
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 005	931
Provisions pour risques et charges	14	118	98
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	22	
Dettes subordonnées	16	261	262
Capitaux propres		2 284	2 188
- Dont capitaux propres part du groupe		2 281	2 184
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		1 286	1 271
<i>Gains ou pertes latents</i>		(135)	(215)
<i>Résultat de l'exercice</i>		316	314
- Dont capitaux propres, part revenant aux minoritaires		3	4
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 245</b>	<b>23 067</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions d'euros	Notes	12/2009	12/2008
Intérêts et produits assimilés	23	1 742	2 101
Intérêts et charges assimilées	24	(859)	(1 242)
Commissions (produits)		26	31
Commissions (charges)		(8)	(6)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	1	6
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	26	3	(2)
Produits (charges) nets des autres activités	27	139	152
<b>Produit net bancaire</b>		<b>1 044</b>	<b>1 040</b>
Charges générales d'exploitation	28	(353)	(356)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(9)	(10)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>682</b>	<b>674</b>
Coût du risque	29	(199)	(197)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>483</b>	<b>477</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	5	6
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(1)	(1)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>487</b>	<b>482</b>
Impôts sur les bénéfices	30	(154)	(157)
<b>Résultat net</b>		<b>333</b>	<b>325</b>
Dont Résultat net - Part revenant aux minoritaires		17	11
Résultat net - Part revenant au groupe		316	314
<b>RÉSULTAT NET - PART REVENANT AU GROUPE PAR ACTION ET EN EUROS</b>		<b>315,94</b>	<b>314,22</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RCI BANQUE

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Écarts de conversion (3)	Gains/ pertes latents ou différés (4)	Résultat net (part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Capitaux propres (part des mino.) (5)	Total capitaux propres conso.
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 256</b>	<b>(14)</b>	<b>54</b>	<b>316</b>	<b>2 426</b>	<b>4</b>	<b>2 430</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			316			(316)			
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 572</b>	<b>(14)</b>	<b>54</b>		<b>2 426</b>	<b>4</b>	<b>2 430</b>
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(125)		(125)		(125)
Différences de conversion				(130)			(130)	(18)	(148)
Résultat de la période avant affectation						314	314	11	325
<b>Résultat global de la période</b>				<b>(130)</b>	<b>(125)</b>	<b>314</b>	<b>59</b>	<b>(7)</b>	<b>52</b>
Effet des variations de périmètre			(1)				(1)		(1)
Effet des augmentations de capital								66	66
Distribution de l'exercice			(300)				(300)	(2)	(302)
Engagement de rachat des minoritaires								(57)	(57)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 271</b>	<b>(144)</b>	<b>(71)</b>	<b>314</b>	<b>2 184</b>	<b>4</b>	<b>2 188</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			314			(314)			
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 585</b>	<b>(144)</b>	<b>(71)</b>		<b>2 184</b>	<b>4</b>	<b>2 188</b>
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					19		19		19
Écart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(1)		(1)		(1)
Différences de conversion				62			62	13	75
Résultat de la période avant affectation						316	316	17	333
<b>Résultat global de la période</b>				<b>62</b>	<b>18</b>	<b>316</b>	<b>396</b>	<b>30</b>	<b>426</b>
Effet des variations de périmètre, stocks-options et autres			1				1	11	12
Effet des augmentations de capital								(1)	(1)
Distribution de l'exercice			(300)				(300)	(4)	(304)
Engagement de rachat des minoritaires								(37)	(37)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>1 286</b>	<b>(82)</b>	<b>(53)</b>	<b>316</b>	<b>2 281</b>	<b>3</b>	<b>2 284</b>

(1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 M€ est composé de 1 000 000 d'actions de 100 € entièrement libérées - 999 992 actions étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société-mère.

(3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2009 concerne principalement le Royaume-Uni, le Brésil et la Corée du Sud. Au 31 décembre 2008, elle concernait principalement le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

(4) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et les écarts actuariels IAS 19.

(5) Les intérêts minoritaires correspondent essentiellement à la part détenue par Renault s.a.s dans Cogéra.



## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Résultat net revenant au groupe</b>	<b>316</b>	<b>314</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8	8
Dotations nettes aux provisions	141	148
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(5)	(6)
Produits et charges d'impôts différés	27	13
Pertes et gains nets des activités d'investissement	1	1
Résultat net - part des minoritaires	17	11
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	127	(6)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>632</b>	<b>483</b>
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	58	(92)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>374</b>	<b>77</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 143	1 502
- Encaissements (décaissements) liés aux créances sur établissements de crédit	75	(73)
- Encaissements (décaissements) liés aux dettes sur établissements de crédit	1 068	1 575
Flux liés aux opérations avec la clientèle	213	1 939
- Encaissements (décaissements) liés aux créances sur la clientèle	199	1 813
- Encaissements (décaissements) liés aux dettes sur la clientèle	14	126
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	113	(4 157)
- Encaissements (décaissements) liés au portefeuille de titres de placements	(6)	15
- Encaissements (décaissements) liés aux dettes représentées par des titres	197	(4 161)
- Encaissements (décaissements) liés aux valeurs à l'encaissement	(78)	(11)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(168)	437
<b>Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1 301</b>	<b>(279)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>1 991</b>	<b>112</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(14)	(6)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(6)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(18)</b>	<b>(12)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(305)	(236)
- Dividendes versés	(304)	(302)
- Augmentation (diminution) de trésorerie provenant d'opérations avec les actionnaires minoritaires	(1)	66
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(5)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>(305)</b>	<b>(241)</b>
<b>Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)</b>	<b>4</b>	<b>(14)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)</b>	<b>1 672</b>	<b>(155)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	835	991
- Caisse, Banques centrales et CCP (actif et passif)	356	592
- Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	479	399
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	2 507	836
- Caisse, Banques centrales et CCP (actif et passif)	646	356
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	1 977	600
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(116)	(120)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>1 672</b>	<b>(155)</b>

La ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" est composée de dépôts à vue et opérations au jour le jour. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 4 et 112.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 1 APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2009, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 5 février 2010 et seront présentés pour approbation à l'assemblée générale du 25 mai 2010 à laquelle sera également proposée une distribution de dividendes de 400 € par action, soit un total de 400 M€.

Pour mémoire, l'assemblée générale du 22 mai 2009 a fixé le dividende de l'exercice 2008 à 300 € par action, soit un total de 300 M€.

Les comptes consolidés sont exprimés en M€, sauf indication contraire.

## 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2009 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2009 et tels qu'adoptés dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les normes, interprétations et amendements suivants, parus au *Journal officiel* de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliqués pour la première fois sur l'exercice 2009 :

- la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" en remplacement de la norme IAS 14 "Information sectorielle", d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" révisée en 2007, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt" révisée en 2007, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- l'amendement à la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

- l'amendement aux normes IAS 32 "Instruments financiers : présentation" et IAS 1 "Présentation des états financiers" relatif aux "Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation", d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- les améliorations aux normes internationales d'information financière de 2008, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à l'exception de l'amendement à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle", d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 14 "IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction", d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- les amendements aux normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers : Informations à fournir" relatifs aux reclassements d'actifs financiers (date d'entrée en vigueur et transition) d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- les amendements aux normes IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" et IFRS 4 "Contrats d'assurance" relatifs à l'amélioration de l'information fournie quant aux évaluations à la juste valeur et au risque de liquidité associé aux instruments financiers, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- les amendements à l'interprétation IFRIC 9 "Réexamen de dérivés incorporés" et à la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" relatifs à la comptabilisation d'instruments financiers dérivés incorporés dans des contrats lorsqu'un actif financier hybride est reclassé hors de la catégorie de la juste valeur par le biais du compte de résultat, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La première application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas d'impact significatif sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Le groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations, ni aucun des amendements suivants, parus au *Journal officiel* de l'Union européenne au 31 décembre 2009 :

- la norme IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" révisée en 2008 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

- la norme IFRS 3 “Regroupements d’entreprises” révisée en 2008 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l’amendement à la norme IAS 39 “Instruments financiers : comptabilisation et évaluation” relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l’amendement à la norme IAS 32 “Instruments financiers : présentation” relatif au classement des émissions de droits, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- l’interprétation IFRIC 12 “Accords de concession de services” applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l’interprétation IFRIC 15 “Contrats de construction de biens immobiliers” applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l’interprétation IFRIC 16 “Couverture d’un investissement net dans une activité à l’étranger” applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l’interprétation IFRIC 17 “Distribution d’actifs non monétaires aux propriétaires”, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- l’interprétation IFRIC 18 “Transfert d’actifs provenant de clients”, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le groupe n’anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l’adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, intégrés globalement dans ceux du Groupe Renault.

## A) Principes de consolidation

### Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend, outre RCI Banque SA et ses succursales à l’étranger, les filiales sous contrôle exclusif, les participations sous contrôle conjoint (co-entreprises) ainsi que les sociétés sous influence notable (entreprises associées). Les sociétés sous contrôle exclusif de RCI Banque sont consolidées par intégration globale.

Les actifs titrisés de Diac, Cogéra, RCI FS Ltd, des succursales italienne et allemande, ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe refinancés par l’emprunt à recours limité, pour lesquels le groupe RCI Banque a

conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l’actif du bilan.

Les entités sur lesquelles le groupe RCI Banque exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe RCI Banque exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Dacia et Nissan ainsi que les sociétés de service associées.

### Coût d’acquisition des titres et écarts d’acquisition

Le coût d’acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l’acquéreur majoré des coûts directement imputables à l’acquisition.

Les écarts d’acquisition correspondent à la différence entre le coût d’acquisition ajusté des frais directement attribuables et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Si une telle transaction génère un écart d’acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Les écarts d’acquisition positifs relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle figurant à l’actif du bilan du groupe RCI Banque ne sont pas amortis.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d’utilité. La valeur d’utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l’utilisation de multiples pour chacun des groupes d’unités génératrices de trésorerie (UGT), constituées d’entités juridiques ou de regroupement d’entités juridiques dans un même pays. Un taux d’actualisation unique est utilisé pour l’ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à dix ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

Les écarts d’acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les transactions avec les intérêts minoritaires (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés ou rachetés est reconnue directement en capitaux propres.

## Intérêts minoritaires

Le groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations.

Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux minoritaires si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 141 M€ au 31 décembre 2009, contre 103 M€ au 31 décembre 2008. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres – part du groupe. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est contre-passé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation minoritaire.

## B) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par le Conseil national de la comptabilité dans sa recommandation n° 2009-R-04 relative au "format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international".

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

## C) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

## D) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de "location financement"

### Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des "prêts et créances émis par l'entreprise". À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés. Les contrats de "location financement" identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les "produits (et charges) net(te)s des autres activités".



Ainsi, les plus et moins values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "autres produits d'exploitation bancaire" et "autres charges d'exploitation bancaire".

### Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- une notation groupe pour les emprunteurs "Réseaux", utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement) ;
- une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- pour les emprunteurs "Clientèle", différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné ;
- encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les trois à quatre mois qui suivent le premier impayé ;
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les huit à douze mois qui suivent le premier impayé ;
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement à l'issue du quinzième mois qui suit le premier impayé, lors du passage en pertes.

Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et compromises sont comptabilisés et provisionnés intégralement jusqu'à leur encaissement.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

### Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

#### Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances "Clientèle" sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de douze mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Étant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Les intérêts échus et courus sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Les flux de dépréciation viennent en déduction du poste d'intérêts et produits auxquels ils se rapportent.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Activité Réseaux

Pour les encours les plus importants, tels que les créances réseaux, la dépréciation des douteux est déterminée de façon unitaire sur base individuelle, en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Les créances non douteuses font l'objet d'une approche reposant sur un examen individuel et un examen collectif du risque de crédit.

Les créances non douteuses, dont l'examen individuel fait néanmoins apparaître un indicateur objectif de dépréciation, sont distinguées des autres créances non douteuses et regroupées dans la catégorie des créances incidentées, créée à cet effet. La dégradation de la structure financière, de la rentabilité et du comportement de paiement de la contrepartie constitue le fait générateur du classement dans la catégorie des créances incidentées. Elle constitue également le fait générateur de la dépréciation. Les créances incidentées font l'objet d'une dépréciation associant le taux de dépréciation des créances douteuses au taux de mutation des créances incidentées au douteux.

Compte tenu de la connaissance personnalisée de chaque contrepartie, les dépréciations sur créances incidentées peuvent également faire l'objet d'un ajustement d'expertise.

Les créances non douteuses dont l'examen individuel ne révèle pas d'indicateur objectif de dépréciation sont regroupées dans la catégorie des créances saines. Elles font l'objet d'un examen collectif du risque de crédit, appréhendé au travers du risque sectoriel. Pour chaque pays où RCI Banque finance le réseau, les facteurs macroéconomiques explicatifs du risque sur l'activité de financement du réseau sont identifiés sur une période longue et leur corrélation avec les pertes historiques est mise en évidence. Lorsque les indicateurs macroéconomiques de référence font apparaître une dégradation, les créances saines sont dépréciées collectivement. Le taux de dépréciation traduit le taux de pertes en lien avec la dégradation observée.

## Risque pays

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base.

La provision concerne les filiales implantées dans des pays où la situation économique est instable. Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et regroupés par pays, à fin de période, un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut. Le résultat ainsi obtenu est comparé à la situation nette de la filiale concernée, ce montant représentant le montant maximal de la perte possible dans le pays. Le taux de défaut

prévisionnel, indicateur de la probabilité de défaillance d'un pays, résulte d'un croisement entre une note fonction de l'évolution d'indicateurs macroéconomiques et de la maturité de l'encours.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances sur la clientèle.

Les dépréciations constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste "coût du risque".

## Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

## Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

## E) Les contrats de "location opérationnelle" (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de "location

financement” et les contrats de “location opérationnelle”. Le principal critère conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en “location opérationnelle” est celui du “non-transfert” des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de “location opérationnelle”, la majorité des risques et avantages n’étant pas transférée à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ans ou huit ans selon le type de véhicules, ce qui conduit l’ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

Les contrats de “location opérationnelle” sont comptabilisés en immobilisation louée et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s’ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont également comptabilisés de manière distincte au compte de résultat. Les coûts de transactions sont rapportés au résultat de manière linéaire. L’évaluation du risque de contrepartie et l’appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Le traitement des opérations de revente de véhicules à l’issue de contrats de location opérationnelle est identique à celui exposé au point : prêts et créances sur la clientèle et contrats de “location financement”.

## F) Opérations entre le groupe RCI Banque et l’alliance Renault-Nissan

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l’alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

### L’aide à la vente

En 2009, le groupe RCI Banque a assuré 8 383 M€ de nouveaux financements (cartes incluses), contre 8 998 M€ en 2008.

### Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l’alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2009, les financements Réseaux nets de dépréciations s’élèvent à 4 749 M€, contre 4 480 M€ au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, 559 M€ sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault, contre 373 M€ au 31 décembre 2008.

### Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l’inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s’est porté garant. Ces opérations génèrent d’importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

## G) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d’actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

### Titres détenus jusqu’à l’échéance

Ce sont les titres que l’entreprise a l’intention de conserver jusqu’à leur échéance. Ils sont évalués et comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Sauf cas exceptionnels, ils ne peuvent en principe pas être cédés avant leur échéance. Les provisions pour dépréciations sont constituées uniquement lorsqu’il existe une forte probabilité de défaillance de l’émetteur.

### Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values. L’évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

### Titres disponibles à la vente

Catégorie par “défaut”, elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu’à l’échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L’évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. Au cas où une dépréciation de ces titres serait jugée durable, celle-ci serait comptabilisée directement en compte de résultat et non en capitaux propres, mais ne pourrait être reprise ultérieurement.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## H) Immobilisations (IAS 16/IAS 36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

## I) Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôts différé est reconnu à hauteur des impôts de distributions dont le versement est anticipé par le groupe.

## J) Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)

### Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

#### Régimes à prestations définies

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France) ;
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse ;
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, Renault Financial Services BV et RCI Finance SA.

#### Régimes à cotisations définies

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif à ce titre.

### Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont enregistrés en capitaux propres, conformément à l'option offerte par l'amendement à la norme IAS 19.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est entièrement constatée dans les charges de personnel.

## K) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la

majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du Groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les *goodwills* et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

## L) Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

## M) Les passifs financiers (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point "*Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)*".

## N) Émissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des *swaps* dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les *swaps* associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

## O) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)

### Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre "La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité" annexé au présent document.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

## Évaluation

Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

- La juste valeur des contrats de change à terme et des *swaps* de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

## Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (*fair value hedge*) dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un *swap* ou *cross currency swap* receveur fixe/payeur variable ;
- couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un *cross currency swap*.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté. Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des

fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

## Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (*cash-flow hedge*) dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un *swap* receveur variable/payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macrocouverture) ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux issue des remplacements des actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

## Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à un an ;
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des *swaps* qui leurs sont associés ;
- des *swaps* contractés dans le cadre des opérations de titrisation ;
- des *swaps* de taux variables/variables sur une même devise, couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

## P) Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par le groupe RCI Banque est mesuré selon une méthode interne forfaitaire.



L'équivalent-crédit est calculé sur la base de coefficients de pondération liés au type d'instrument (3 % par an pour les opérations libellées en une seule devise et 12 % par an pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur la méthode ci-dessus. Il tient compte en outre du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

## Q) Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées pour la première fois, dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", qui remplace la norme IAS 14 "Information sectorielle" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Renault Samsung Motors, Dacia et Nissan. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication.

L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des *reportings* internes communiqués au comité exécutif groupe, identifié comme le "principal décideur opérationnel" au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours productif moyen.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché "Clientèle"), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.

Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément.

Les activités de refinancement et de *holding* sont regroupées au sein des "Autres activités".

Les activités de financements des ventes Renault, Dacia, Nissan et multimarques sont regroupées.

## R) Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

### Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance

- **Provisions pour primes non acquises (assurance non vie)** : les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées *pro rata temporis*.
- **Provisions mathématiques (assurance vie)** : elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats.
- **Provisions pour sinistres à payer** : les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice.
- **Provisions IBNR (*Incurring but not reported*)** : il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

## Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques "produits des autres activités" et "charges des autres activités".

## 3 STRUCTURE DU GROUPE

### Évolution du périmètre de consolidation en 2009

En 2009, la structure du groupe a été modifiée par les événements suivants :

- les deux captives d'assurance maltaises, RCI Insurance Ltd et RCI Life Ltd ainsi que leur *sous-holding* RCI Services Ltd sont entrées dans le périmètre de consolidation de RCI Banque au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland a absorbé RCI Leasing GmbH le 15 juillet 2009. Cette fusion est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- déconsolidation de RCI Finance SK S.R.O. (Slovaquie) au 1<sup>er</sup> janvier 2009, initialement détenue en intégration globale ;
- déconsolidation d'Overlease Italie S.r.l. (initialement détenue en intégration proportionnelle à 49 %) au 1<sup>er</sup> avril 2009 ;
- rachat par RCI holding de 99 % des actions du courtier de RCI Brésil (Corretora de Seguros RCI do Brasil S.A.) précédemment détenu par Administradora Consorcio Renault do Brasil S/C Ltda ;
- déconsolidation de RFS Ltd au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Évolution du périmètre de consolidation en 2008

En 2008, la structure du groupe a été modifiée par les événements suivants :

- la société RCI Banque Maroc SA est entrée dans le périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (intégration globale à hauteur de 100 %) ;
- RCI Banque a acheté 95 % des parts de Courtage SA (Argentine) le 18 décembre 2007. Cette dernière est entrée dans le périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> janvier 2008, générant un écart d'acquisition de 9 M€ ;
- la succursale suédoise de RCI Banque est entrée dans le périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec un écart de première consolidation positif de 1,6 M€ ;
- absorption de RCI Finanzholding GmbH par la succursale de RCI Banque en Allemagne, rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;
- absorption au Portugal de RCI Gest Leasing par RCI Gest IFIC le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;
- absorption rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2008 d'Artida par la succursale espagnole de RCI Banque ;
- dissolution le 17 novembre 2008 de Sygma Finance ;
- dissolution le 20 mai 2008 de Renault Services SA Belgique.

### Filiales étrangères n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la société RCI Servicios Colombia S.A à hauteur de 95 %. L'activité de cette dernière, consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. En 2009, le résultat avant impôts est inférieur à 1 M€.

## 4 ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT DE CRISE FINANCIÈRE

Dans un environnement économique en profonde mutation, RCI Banque a adapté son mode de fonctionnement au contexte financier actuel.

### Liquidité

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (Clientèle et Réseaux) et des opérations de refinancement réalisées.

**La liquidité statique** : l'objectif de RCI Banque est d'avoir une liquidité statique positive. Les actifs générés dans le passé ont été financés par des dettes d'une maturité supérieure.

**La liquidité dynamique "scénario noir"** : cet indicateur prend en compte les prévisions d'activité nouvelle, dans un contexte de *stress test* maximum qui n'envisage aucun accès à de la ressource nouvelle. Ce scénario permet d'établir deux indicateurs :

- nombre de jours d'activité commerciale possibles sans accès au marché, en utilisant seulement les lignes bancaires confirmées et les mobilisations BCE (indicateur de pilotage interne) ;
- réserve de liquidité (indicateur de pilotage interne et de communication externe).

**La liquidité dynamique "scénario central du management"** réalisée à partir d'hypothèses de refinancement diversifié incluant marché obligataire, placements privés, financement bancaire à long terme, titrisation (y compris conduit et BCE) et recours aux plans de soutien européens. Ce scénario constitue l'indicateur de communication externe notamment vis-à-vis des agences de notation qui demandent une visibilité sur la liquidité à douze mois. Cette analyse est complétée par une simulation de l'évolution de la liquidité statique prévisionnelle.

**La réserve de liquidité** s'établit à 4 010 M€. Elle représente l'excédent de sécurités disponibles par rapport aux encours de certificats de dépôts et papiers commerciaux. Le Groupe se doit en effet de maintenir des sources de liquidité alternative supérieures à ses encours de titres de créances négociables à court terme. La réserve de liquidité se maintient au niveau atteint fin 2008, et très au-dessus des montants constatés au cours des années précédant la crise financière, traduisant le renforcement de la position de liquidité du groupe dans un contexte général resté volatil et incertain.

## Risque au titre de l'activité de crédit

Suite au renforcement des structures de recouvrement mise en œuvre entre fin 2008 et le début de l'année 2009 les performances du recouvrement se sont améliorées dès le deuxième trimestre.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de *stress test* mis à jour de façon trimestrielle sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). La baisse de la demande en provenance des entreprises et une politique très prudente sur ce marché conduisent sur le premier semestre à une réduction de la part de ce segment dans le total. Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans une conjoncture économique incertaine, RCI Banque reste attentif à un environnement changeant, avec pour objectif de maintenir le coût du risque global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

## Rentabilité

Les marges de crédit constatées sur les marchés ont subi des mouvements significatifs. Dans ce contexte volatil, RCI Banque fait preuve d'une grande réactivité et révisé régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires a été revue, et l'introduction d'un "taux de base Crédit Réseau" révisé mensuellement a permis de stabiliser la rentabilité de cette activité.

## Gouvernance

Le suivi de la position de liquidité statique, de la position de liquidité dynamique dans un *stress scénario* de totale fermeture de nouvelles sources de financement, et de la réserve de liquidité a fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays ont par ailleurs suivi plus systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

## Exposition au risque de crédit (hors activité commerciale)

Le groupe RCI Banque ne détient pas d'expositions directes de type *subprime*, *monolines*, *hedge funds*, CDO (*Collateralized Debt Obligations*) ou CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*). Il n'était pas non plus engagé dans des opérations avec des établissements ayant fait défaut. Aucune perte n'a donc été enregistrée à ce titre.

En raison de sa position structurellement emprunteuse, l'exposition au risque de crédit (hors portefeuille commercial) du groupe RCI Banque est limitée au placement des excédents de trésorerie temporaires, réalisés sous forme de dépôts à très court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le comité de contrepartie.

Dans le contexte économique actuel, le comité de contrepartie a par ailleurs décidé de supprimer ou geler temporairement les limites sur un certain nombre de contreparties sensibles ou en risque. Les suivis de dépassements de limites réalisés par le groupe n'ont pas mis en évidence de dépassements significatifs.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 5 NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Note 1 – Information sectorielle

#### 1.1 Segmentation par marché

en millions d'euros	Cliantèle	Réseau	Autres	TOTAL
<b>12/2009</b>				
Encours productif moyen	15 311	4 880		<b>20 191</b>
Produit net bancaire	765	151	128	<b>1 044</b>
Résultat brut d'exploitation	466	117	99	<b>682</b>
Résultat d'exploitation	285	99	99	<b>483</b>
Résultat avant impôts	290	100	97	<b>487</b>
<b>12/2008</b>				
Encours productif moyen	16 755	5 946		<b>22 701</b>
Produit net bancaire	808	165	67	<b>1 040</b>
Résultat brut d'exploitation	515	125	34	<b>674</b>
Résultat d'exploitation	342	98	37	<b>477</b>
Résultat avant impôts	346	99	37	<b>482</b>

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours productif moyen.

Au niveau du produit net bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque proviennent d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes ou fiscales de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'encours productif moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

#### 1.2 Segmentation géographique

L'information sur la contribution aux résultats financiers et commerciaux des principales zones géographiques est présentée dans le tableau "Activité du groupe" annexé au présent document.

### Note 2 – Instruments dérivés

en millions d'euros	12/2009		12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>197</b>	<b>39</b>
Instruments dérivés de taux	1	1	2	1
Instruments dérivés de change	39	7	195	38
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture</b>	<b>55</b>	<b>174</b>	<b>301</b>	<b>239</b>
Instruments dérivés de taux et de change : couverture de juste valeur	53		293	3
Instruments dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie futurs	2	174	8	236
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>95</b>	<b>182</b>	<b>498</b>	<b>278</b>

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers (IAS 39)" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)".



Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

en millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>56</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(75)			
Transfert en résultat net d'impôts sur les sociétés	(50)			
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>(69)</b>	<b>(43)</b>	<b>(26)</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(105)			
Transfert en résultat net d'impôts sur les sociétés	123			
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>(51)</b>	<b>(47)</b>	<b>(4)</b>	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

en millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>12/2009</b>				
<b>COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE</b>				
<b>Opérations en devise</b>				
Devises prêtées non encore livrées				
Devises empruntées non encore reçues	55			<b>55</b>
<b>Opérations de change à terme</b>				
Ventes	616			<b>616</b>
Achats	620			<b>620</b>
<b>Opérations de swap de devises</b>				
Prêts	645	519	11	<b>1 175</b>
Emprunts	587	515	8	<b>1 110</b>
<b>COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX</b>				
<b>Opérations de FRA</b>				
Ventes (Prêts)	400			400
Achats (Emprunts)	400			400
<b>Opérations de swap de taux</b>				
Prêteurs	4 651	2 906	20	<b>7 577</b>
Emprunteurs	4 651	2 906	20	<b>7 577</b>

en millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>12/2008</b>				
<b>COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE</b>				
<b>Opérations en devise</b>				
Devises prêtées non encore livrées				
Devises empruntées non encore reçues	22			<b>22</b>
<b>Opérations de change à terme</b>				
Ventes	482			<b>482</b>
Achats	516			<b>516</b>
<b>Opérations de swap de devises</b>				
Prêts	719	708	11	<b>1 438</b>
Emprunts	469	571	8	<b>1 048</b>
<b>COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX</b>				
<b>Opérations de swap de taux</b>				
Prêteurs	5 782	4 477	20	<b>10 279</b>
Emprunteurs	5 782	4 477	20	<b>10 279</b>

31 décembre 2009, contre 1 532 M€ au 31 décembre 2008. Ce montant ne concerne que des établissements de crédit. Il a été déterminé sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite dans les principes comptables.

### Note 3 – Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
Effets publics et valeurs assimilées	7	1
Titres à revenus variables		4
Obligations et autres titres à revenus fixes	3	
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>8</b>	<b>13</b>
Participations dans les sociétés non consolidées	8	13
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (*)</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
(*) Dont titres cotés	10	4

La baisse des autres actifs financiers résulte de l'entrée en périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2009 des trois filiales maltaises créées le 25 novembre 2008 (RCI Services LTD, RCI Insurance LTD, RCI Life LTD).



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 4 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>1 979</b>	<b>603</b>
Comptes ordinaires débiteurs	1 944	559
Prêts au jour le jour	33	41
Créances rattachées	2	3
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>34</b>	<b>88</b>
Comptes et prêts à terme	31	84
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	3	4
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>2 013</b>	<b>691</b>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

## Note 5 – Opérations avec la clientèle et assimilées

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>20 754</b>	<b>20 713</b>
Opérations avec la clientèle	15 473	15 079
Opérations de location financière	5 281	5 634
<b>Opérations de location opérationnelle</b>	<b>126</b>	<b>204</b>
<b>TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES</b>	<b>20 880</b>	<b>20 917</b>

## 5.1 Opérations avec la clientèle

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>16 478</b>	<b>15 884</b>
Affacturage	538	407
Autres créances commerciales	114	104
Autres crédits à la clientèle	14 677	14 326
Comptes ordinaires débiteurs	63	99
Créances douteuses et compromises	1 086	948
<b>Créances rattachées sur clientèle</b>	<b>49</b>	<b>58</b>
Autres crédits à la clientèle	29	35
Comptes ordinaires débiteurs		3
Créances douteuses et compromises	20	20
<b>Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle</b>	<b>(233)</b>	<b>(125)</b>
Étalement des frais de dossiers et divers	(85)	(66)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(318)	(236)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	170	177
<b>Dépréciation des créances sur la clientèle</b>	<b>(821)</b>	<b>(738)</b>
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(161)	(189)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(648)	(537)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(12)	(12)
<b>TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>15 473</b>	<b>15 079</b>

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales de l'alliance Renault-Nissan.

## 5.2 Opérations de location financière

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Créances sur opérations de location financière</b>	<b>5 485</b>	<b>5 779</b>
Crédit-bail et location longue durée	5 284	5 602
Créances douteuses et compromises	201	177
<b>Créances rattachées sur opérations de location financière</b>	<b>21</b>	<b>19</b>
Crédit-bail et location longue durée	10	14
Créances douteuses et compromises	11	5
<b>Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière</b>	<b>(42)</b>	<b>(18)</b>
Étalement des frais de dossiers et divers	(10)	(13)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(86)	(63)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	54	58
<b>Dépréciation des créances sur opérations de location financière</b>	<b>(183)</b>	<b>(146)</b>
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(20)	(19)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(153)	(118)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(10)	(9)
<b>TOTAL NET DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE</b>	<b>5 281</b>	<b>5 634</b>

## Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

en millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>12/2009</b>				
Location financière - Investissement net	2 660	2 797	7	<b>5 464</b>
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	210	149	1	<b>360</b>
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>2 870</b>	<b>2 946</b>	<b>8</b>	<b>5 824</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 529	1 697	5	<b>3 231</b>
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>668</i>	<i>622</i>	<i>1</i>	<i><b>1 291</b></i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 202	2 325	6	<b>4 533</b>
<b>12/2008</b>				
Location financière - Investissement net	2 561	3 208	11	<b>5 780</b>
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	191	140	0	<b>331</b>
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>2 752</b>	<b>3 348</b>	<b>11</b>	<b>6 111</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 247	1 620	1	<b>2 868</b>
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>454</i>	<i>494</i>	<i>1</i>	<i><b>949</b></i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 299	2 854	10	<b>5 163</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 5.3 Opérations de location opérationnelle

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Opérations de location opérationnelle</b>	<b>141</b>	<b>229</b>
Immobilisations nettes et créances échues saines	130	214
Immobilisations nettes et créances échues douteuses et compromises	11	15
<b>Dépréciation des opérations de location opérationnelle</b>	<b>(15)</b>	<b>(25)</b>
Dépréciation des contrats douteux et compromis	(8)	(9)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(7)	(16)
<b>TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE</b>	<b>126</b>	<b>204</b>

Au 31 décembre 2009, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 170 M€, contre 186 M€ au 31 décembre 2008.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2009, cette participation s'élève à 374 M€, contre 277 M€ au 31 décembre 2008.

## Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables

en millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>12/2009</b>				
Location opérationnelle - Investissement brut	85	75	0	<b>160</b>
Valeur résiduelle non garantie	24	44	0	<b>68</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	61	31	0	<b>92</b>
<b>12/2008</b>				
Location opérationnelle - Investissement brut	102	134	0	<b>236</b>
Valeur résiduelle non garantie	29	80	0	<b>109</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	73	54	0	<b>127</b>

## 5.4 Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 26 241 M€ au 31 décembre 2009. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 21 Engagements reçus).

### Montant des créances échues

en millions d'euros	12/2009	dont non dépréciées (1)	12/2008	dont non dépréciées (1)
<b>Total des créances échues</b>	<b>802</b>	<b>2</b>	<b>775</b>	<b>95</b>
Depuis 0 à 3 mois	92	2	183	77
Depuis 3 à 6 mois	81		111	14
Depuis 6 mois à 1 an	127		109	4
Depuis plus de 1 an	502		372	

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseaux). À la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 607 M€ au 31 décembre 2009, contre 715 M€ au 31 décembre 2008.

## 5.5 Valeurs résiduelles

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 297 M€ en 2009, contre 322 M€ en 2008. Il est provisionné à hauteur de 12 M€ en 2009. La provision était de 21 M€ en 2008 (baisse de la provision au Royaume-Uni et au Portugal).

## Note 6 – Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

en millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	TOTAL
<b>12/2009</b>				
<b>Valeur brute</b>	<b>16 645</b>	<b>5 014</b>	<b>240</b>	<b>21 899</b>
Créances saines	15 820	4 515	237	20 572
Créances douteuses	235	440	1	676
Créances compromises	590	59	2	651
<b>Dépréciation sur base individuelle</b>	<b>(711)</b>	<b>(235)</b>	<b>(2)</b>	<b>(948)</b>
Dépréciation créances saines	(72)	(67)		(139)
Dépréciation créances douteuses	(149)	(117)	(1)	(267)
Dépréciation créances compromises	(490)	(51)	(1)	(542)
<b>Dépréciation collectives sectorielles</b>	<b>(41)</b>	<b>(30)</b>		<b>(71)</b>
Dépréciation des créances	(23)	(26)		(49)
Risque pays	(18)	(4)		(22)
<b>TOTAL DES VALEURS NETTES (*)</b>	<b>15 893</b>	<b>4 749</b>	<b>238</b>	<b>20 880</b>
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	33	559	42	634

<b>12/2008</b>				
<b>Valeur brute</b>	<b>16 836</b>	<b>4 734</b>	<b>256</b>	<b>21 826</b>
Créances saines	16 096	4 311	254	20 661
Créances douteuses	266	403	1	670
Créances compromises	474	20	1	495
<b>Dépréciation sur base individuelle</b>	<b>(625)</b>	<b>(195)</b>	<b>(2)</b>	<b>(822)</b>
Dépréciation créances saines	(91)	(67)		(158)
Dépréciation créances douteuses	(161)	(111)	(1)	(273)
Dépréciation créances compromises	(373)	(17)	(1)	(391)
<b>Dépréciation collectives sectorielles</b>	<b>(28)</b>	<b>(59)</b>		<b>(87)</b>
Dépréciation des créances	(15)	(55)		(70)
Risque pays	(13)	(4)		(17)
<b>TOTAL DES VALEURS NETTES (*)</b>	<b>16 183</b>	<b>4 480</b>	<b>254</b>	<b>20 917</b>
(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)	15	373	71	459

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

Hormis le Groupe Renault, le groupe RCI Banque n'a pas d'engagement de crédit sur des contreparties représentant un montant supérieur à 10 % de ses fonds propres.

La classification "Autres" regroupe les activités de refinancement et de *holding*.

La provision pour risque pays concerne exclusivement l'Argentine, le Brésil, la Roumanie et le Maroc.

## Note 7 – Comptes de régularisation et actifs divers

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Créances d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>188</b>	<b>227</b>
Créances d'impôts courants	50	36
Créances d'impôts différés	106	109
Créances fiscales hors impôts courants	32	82
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>271</b>	<b>242</b>
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	103	125
Comptes de régularisation actifs	48	32
Valeurs reçues à l'encaissement	104	84
Part des réassureurs dans les provisions techniques	15	
<b>TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (*)</b>	<b>459</b>	<b>469</b>
(*) Dont entreprises liées	58	71

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 30.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

### Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	15	
<b>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>15</b>	

## Note 8 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	Valeur bilan des SME	Résultat
<b>12/2009</b>		
Nissan Renault Finance Mexico (Financement clientèle)	26	5
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>26</b>	<b>5</b>
<b>12/2008</b>		
Nissan Renault Finance Mexico (Financement clientèle)	23	6
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>23</b>	<b>6</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 9 – Immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Valeur brute	28	35
Amortissements et provisions	(26)	(33)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>27</b>	<b>31</b>
Valeur brute	109	109
Amortissements et provisions	(82)	(78)
<b>TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>29</b>	<b>33</b>

## Note 10 – Écarts d'acquisition

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Allemagne	12	12
Royaume-Uni	35	32
Italie	9	9
Argentine	8	9
Corée du Sud	15	0
<b>TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION VENTILÉS PAR PAYS</b>	<b>79</b>	<b>62</b>

Compte tenu de la dégradation de l'activité hongroise, le goodwill de ce pays a été intégralement déprécié en 2008.

## Note 11 – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

### 11.1 Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Dettes évaluées au coût amorti</b>	<b>19 812</b>	<b>17 904</b>
Dettes envers les établissements de crédit	6 567	5 733
Dettes envers la clientèle	665	660
Dettes représentées par un titre	12 580	11 511
<b>Dettes évaluées à la Juste Valeur</b>	<b>561</b>	<b>1 406</b>
Dettes envers les établissements de crédit	176	21
Dettes représentées par un titre	385	1385
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>20 373</b>	<b>19 310</b>

### 11.2 Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>116</b>	<b>120</b>
Comptes ordinaires créditeurs	64	34
Emprunts au jour le jour	0	20
Autres sommes dues	52	66
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>6 627</b>	<b>5 634</b>
Comptes et emprunts à terme	4 577	4 426
Valeurs données en pension ou vendues ferme	2 000	1 150
Dettes rattachées	50	58
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (*)</b>	<b>6 743</b>	<b>5 754</b>
(*) Dont entreprises liées	92	96

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

La valeur comptable des créances apportées en garantie à la Société de financement de l'économie française (SFEF) par RCI Banque s'élève à 1 978 M€ au 31 décembre 2009, en contrepartie d'un refinancement de 1 084 M€.

Par ailleurs, la valeur comptable du collatéral présenté à la Banque centrale (3G) s'élève au 31 décembre 2009 à 3 892 M€, soit 281 M€ en créances privées et 3 611 M€ en titres des véhicules de titrisations. Le solde du financement accordé par la Banque centrale européenne (BCE) en contrepartie des créances mobilisées s'élève à 2 000 M€, présenté dans le poste ci-dessus "Valeurs données en pension".

### 11.3 Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>649</b>	<b>647</b>
Comptes ordinaires créditeurs	93	94
Comptes créditeurs à terme	556	553
<b>Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées</b>	<b>16</b>	<b>13</b>
Autres sommes dues à la clientèle	15	11
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	1	1
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	0	1
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (*)</b>	<b>665</b>	<b>660</b>
(*) Dont entreprises liées (1)	581	582

(1) Les comptes créditeurs à terme tiennent compte de deux sûretés accordées par le constructeur Renault, totalisant 550 M€ et protégeant RCI Banque contre le risque de défaillance du groupe Renault Retail Groupe :

- une convention de gage espèces pour un montant de 100 M€ (RCI Banque) ;
- un prêt sans recours pour un montant de 450 M€ (Cogera).



## 11.4 Dettes présentées par un titre

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Titres du marché interbancaire <sup>(1)</sup></b>	<b>424</b>	<b>324</b>
Titres du marché interbancaire	396	324
Dettes rattachées sur titres du marché interbancaire	28	0
<b>Titres de créances négociables <sup>(2)</sup></b>	<b>2 616</b>	<b>3 305</b>
Certificats de dépôts	2 239	2 426
Billets de trésorerie, papiers commerciaux et assimilés	213	241
BMTN et assimilés	160	623
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	4	15
<b>Autres dettes représentées par un titre <sup>(3)</sup></b>	<b>3 812</b>	<b>3 493</b>
Autres dettes représentées par un titre	3 810	3 483
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	2	10
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>	<b>6 113</b>	<b>5 774</b>
Emprunts obligataires	6 034	5 717
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	79	57
<b>TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>12 965</b>	<b>12 896</b>

(1) Les titres interbancaires sont émis par CFI Renault Do Brasil.

(2) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie, papiers commerciaux et les BMTN sont émis par RCI Banque et Diac.

(3) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac et Cogera), italienne (RCI Succursale) et allemande (RCI Banque Niederlassung et RCI Leasing GmbH).

## 11.5 Ventilation de l'endettement par devises avant dérivés

en millions d'euros	Euro	EU (*)	Autres	TOTAL
<b>12/2009</b>				
Dettes sur les établissements de crédit	5 728	383	632	<b>6 743</b>
Dettes envers la clientèle	644	0	21	<b>665</b>
Titres du marché interbancaire	0	0	423	<b>423</b>
Titres de créances négociables	2 525	1	90	<b>2 616</b>
Autres dettes représentées par un titre	3 367	446	0	<b>3 813</b>
Emprunts obligataires	5 949	3	161	<b>6 113</b>
<b>TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR DEVISE</b>	<b>18 213</b>	<b>833</b>	<b>1 327</b>	<b>20 373</b>
<b>12/2008</b>				
Dettes sur les établissements de crédit	4 872	200	682	<b>5 754</b>
Dettes envers la clientèle	642	0	18	<b>660</b>
Titres du marché interbancaire	0	0	324	<b>324</b>
Titres de créances négociables	3 277	0	28	<b>3 305</b>
Autres dettes représentées par un titre	3 493	0	0	<b>3 493</b>
Emprunts obligataires	4 821	165	788	<b>5 774</b>
<b>TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR DEVISE</b>	<b>17 105</b>	<b>365</b>	<b>1 840</b>	<b>19 310</b>

(\*) Devises de l'Union européenne hors euro

## 11.6 Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

en millions d'euros	Variable	Fixe	TOTAL	TIE *
<b>12/2009</b>				
Dettes sur les établissements de crédit	2 030	4 713	<b>6 743</b>	1,97 %
Dettes envers la clientèle	619	46	<b>665</b>	1,14 %
Titres du marché interbancaire	229	194	<b>423</b>	15,14 %
Titres de créances négociables	405	2 211	<b>2 616</b>	1,46 %
Autres dettes représentées par un titre	3 159	654	<b>3 813</b>	1,21 %
Emprunts obligataires	2 501	3 612	<b>6 113</b>	3,64 %
<b>TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX</b>	<b>8 943</b>	<b>11 430</b>	<b>20 373</b>	
<b>12/2008</b>				
Dettes sur les établissements de crédit	2 283	3 471	<b>5 754</b>	4,01 %
Dettes envers la clientèle	593	67	<b>660</b>	2,82 %
Titres du marché interbancaire	95	229	<b>324</b>	N/A
Titres de créances négociables	869	2 436	<b>3 305</b>	4,31 %
Autres dettes représentées par un titre	3 289	204	<b>3 493</b>	4,19 %
Emprunts obligataires	4 266	1 508	<b>5 774</b>	3,39 %
<b>TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX</b>	<b>11 395</b>	<b>7 915</b>	<b>19 310</b>	

\* Taux d'intérêt effectif moyen pondéré

## 11.7 Ventilation des dettes par échéances

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 12 – Tritrisation

en millions d'euros	Titrisation - Opérations publiques				
Entités cédantes	Diac SA	Cogera SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Niederlassung	RCI Niederlassung
Pays	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne
Date de début	octobre 2006	janvier 2005	juillet 2007	novembre 2008	octobre 2007
Durée maximale des fonds	octobre 2020	janvier 2012	octobre 2023	avril 2023	octobre 2019
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCC	FCC Alliance DFP France	Alliance Auto Loans Italy SPV Loi 130	Cars Alliance Auto Leases Germany FCT	Cars Alliance Auto Loans Germany FCC
Montant des créances cédées à l'origine	2 323	1 372	1 402	941,7	1 628
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Contrats de leasing à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Créances cédées au 31/12/09	1 798	1 412	960,8	790	1 792,8
Rehaussement de crédit au 31/12/09	Cash réserve pour 0,10 % soit 2,3 M€			Cash réserve pour 0,30 % soit 2,9 M€	Cash réserve pour 0,20 % soit 3,6 M€
Véhicule d'émission	Surcollatéralisation en créances de 4,5 %	Surcollatéralisation en créances de 4,5 %	Surcollatéralisation en créances de 1,75 %	Surcollatéralisation en créances de 25,8 %	Surcollatéralisation en créances de 5,5 %
	Cars Alliance Auto Loans France FCC	Cars Alliance Funding PLC Irlande	Cars Alliance Funding PLC Irlande	Cars Alliance Auto Leases Germany FCT	Cars Alliance Auto Loans Germany FCC
	Class A	Séries 2005-1 Class A	Séries 2007-1 Class A	Class A	Class A
Émissions publiques	Notation AAA	Notation AAA	Notation AAA	Notation AAA	Notation AAA
Moyen terme	1 705,7	814	838,5	376,7	-
Titres émis au 31/12/09 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class B	Séries 2005-1 Class B	Séries 2007-1 Class B	Class B	Class B
	Notation A	Notation A	Notation A	Notation A	Notation A
	94,3	36	35,5	48	
Placements privés listés	Class R	Séries 2005-2 Class A		Class R	Class R
Cout terme	Notation AAA	Notation AAA		Notation AAA	Notation AAA
Titres émis au 31/12/09		856,6		180,1	1 583

Le groupe RCI Banque a procédé à plusieurs opérations de titrisation (France, Italie et Allemagne) portant sur des créances sur le réseau de distribution ou sur des crédits à la clientèle finale, par l'intermédiaire de véhicules *ad hoc*.

Ces opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, la totalité du risque étant conservée par le groupe. Le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenues au bilan s'élève à 7 441 M€ au 31 décembre 2009 (7 026 M€ au 31 décembre 2008). Un passif de 3 812 M€ a été comptabilisé en "Autres dettes représentées par un titre" correspondant aux titres émis lors de ces opérations de titrisation. La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

En application des règles de consolidation, les parts résiduelles et parts court terme éventuellement souscrites par RCI Banque sont éliminées dans les comptes consolidés.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, certaines opérations sont assurées par conduit :

- en 2006 : 630 M€ de créances réseau en Allemagne
- en 2009 : 543 M€ de créances clientèle au Royaume-Uni

Ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-après. L'ensemble des créances titrisées, y compris les intérêts courus non échus, a été maintenu à l'actif du bilan.

## Note 13 – Comptes de régularisation et passifs divers

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Dettes d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>271</b>	<b>239</b>
Dettes d'impôts courants	30	27
Dettes d'impôts différés	218	183
Dettes fiscales hors impôts courants	23	29
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>734</b>	<b>692</b>
Dettes sociales	41	41
Autres créiteurs divers	535	467
Comptes de régularisation passif	137	136
Comptes d'encaissement	21	48
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (*)</b>	<b>1 005</b>	<b>931</b>

(\*) Dont entreprises liées 78 89

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 30.

## Note 14 – Provisions pour risques et charges

en millions d'euros	12/2008	Dotations	Reprises		Autres variations (*)	12/2009
			Utilisées	Non utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>(13)</b>	<b>(5)</b>	<b>1</b>	<b>59</b>
Date de début	3	3				6
Durée maximale des fonds	31	39	(13)	(5)	1	53
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>64</b>	<b>36</b>	<b>(7)</b>	<b>(13)</b>	<b>1</b>	<b>81</b>
Montant des créances cédées à l'origine	24	4	(2)	(1)	1	26
Nature des créances cédées	10	14	(5)	(2)	1	18
Créances cédées au 31/12/09	27	15		(9)	0	33
Véhicule d'émission	3	3		(1)	(1)	4
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>98</b>	<b>78</b>	<b>(20)</b>	<b>(18)</b>	<b>2</b>	<b>140</b>

(\*) Autres variations = reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

La variation des provisions techniques relatives aux contrats émis par les captives d'assurance s'analyse ainsi :

### Variation de la provision technique d'assurance

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Dotations aux provisions techniques des contrats d'assurance	22	
<b>PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE EN FIN DE PERIODE</b>	<b>22</b>	

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructurations à fin 2009 concernent principalement l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Provisions pour engagements de retraite et assimilés

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Montant de la provision sociétés françaises	20	20
Montant de la provision sociétés étrangères	6	4
<b>TOTAL DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE</b>	<b>26</b>	<b>24</b>

## Principales hypothèses actuarielles retenues

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Évolution des salaires	3,06 %	3,70 %
Taux d'actualisation financière	5,07 %	5,30 %
Taux de départ	4,79 %	4,95 %

## Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

en millions d'euros	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Écarts actuariels non comptabilisés	Provision au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>47</b>	<b>(19)</b>	<b>28</b>		<b>28</b>
Charge nette de l'exercice 2008	4		4		4
Prestations et contributions payées	(2)	(1)	(3)		(3)
Écarts actuariels	(2)	2			
Écart de conversion	(2)	2			
Effet des restructurations et autres	(5)		(5)		(5)
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>40</b>	<b>(16)</b>	<b>24</b>		<b>24</b>
Charge nette de l'exercice 2009	3		3		3
Prestations et contributions payées	(2)		(2)		(2)
Écarts actuariels	3	(1)	2	(1)	1
Écart de conversion	1	(1)		1	1
Résultat attendu des fonds		(1)	(1)		(1)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>	<b>45</b>	<b>(19)</b>	<b>26</b>		<b>26</b>

## Montants comptabilisés au compte de résultat au titre des engagements de retraite

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Coût des services rendus	1	2
Coût de la désactualisation	2	2
<b>CHARGES NETTES</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

## Note 15 – Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

en millions d'euros	12/2008	Dotations	Reprises		Autres variations (*)	12/2009
			Utilisées	Non utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>908</b>	<b>548</b>	<b>(251)</b>	<b>(196)</b>	<b>42</b>	<b>1 051</b>
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	821	520	(251)	(152)	13	951
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	87	28		(44)		71
Opérations sur titres					29	29
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>6</b>	<b>4</b>		<b>(1)</b>		<b>9</b>
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	6	4		(1)		9
<b>TOTAL COUVERTURE DES RISQUES DE CONTREPARTIES</b>	<b>914</b>	<b>552</b>	<b>(251)</b>	<b>(197)</b>	<b>42</b>	<b>1 060</b>

(\*) Autres variations = reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

En 2009, le groupe RCI Banque a utilisé les historiques de données mis en place par Bâle II pour affiner les taux de provisionnement de l'encours sain et incidenté du réseau. L'exploitation statistique de ces historiques a entraîné une révision à la baisse des taux de provisionnement ; en conséquence, une reprise sur dépréciation a été constatée dans les comptes à hauteur de 19 M€.

## Note 16 – Dettes subordonnées

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Dettes évaluées au coût amorti</b>	<b>251</b>	<b>254</b>
Emprunts subordonnés	250	250
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	1	4
<b>Dettes évaluées à la juste valeur</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
Titres participatifs	10	8
<b>TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>261</b>	<b>262</b>

L'émission publique de dettes subordonnées de 250 M€ mise en place en 2005 a les caractéristiques suivantes :

- d'une durée de 10 ans (remboursement *in fine* le 07/04/2015) ;
- en devise euro ;
- au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,4.

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac comprend une partie fixe égale au taux annuel monétaire (TAM) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 17 – Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

en millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>12/2009</b>					
<b>Actifs financiers</b>	<b>7 983</b>	<b>6 381</b>	<b>8 589</b>	<b>53</b>	<b>23 006</b>
Instruments dérivés	7	72	15	1	95
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3		7	8	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 012	1			2 013
Prêts et créances sur la clientèle	5 941	6 267	8 502	44	20 754
Opérations de location opérationnelle	20	41	65		126
<b>Passifs financiers</b>	<b>6 451</b>	<b>5 394</b>	<b>8 680</b>	<b>291</b>	<b>20 816</b>
Instruments dérivés	51	70	61		182
Dettes envers les établissements de crédit	2 624	1 829	2 280	10	6 743
Dettes envers la clientèle	109	456	100		665
Dettes représentées par un titre	3 666	3 039	6 239	21	12 965
Dettes subordonnées	1			260	261
<b>12/2008</b>					
<b>Actifs financiers</b>	<b>6 472</b>	<b>6 357</b>	<b>9 181</b>	<b>114</b>	<b>22 124</b>
Instruments dérivés	48	389	60	1	498
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	2	0	3	13	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	688	3	0	0	691
Prêts et créances sur la clientèle	5 712	5 900	9 001	100	20 713
Opérations de location opérationnelle	22	65	117	0	204
<b>Passifs financiers</b>	<b>6 931</b>	<b>3 938</b>	<b>8 591</b>	<b>390</b>	<b>19 850</b>
Instruments dérivés	51	137	90	0	278
Dettes envers les établissements de crédit	2 559	1 096	2 089	10	5 754
Dettes envers la clientèle	107	453	0	100	660
Dettes représentées par un titre	4 211	2 252	6 412	21	12 896
Dettes subordonnées	3	0	0	259	262

## Note 18 – Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

en millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>12/2009</b>					
<b>Passifs financiers</b>	<b>6 537</b>	<b>5 572</b>	<b>9 010</b>	<b>308</b>	<b>21 427</b>
Instruments dérivés	162	129	63	1	355
Dettes envers les établissements de crédit	2 606	1 793	2 280	10	6 689
Dettes envers la clientèle	108	456	100	0	664
Dettes représentées par un titre	3 629	2 942	6 239	21	12 831
Dettes subordonnées	0	0	0	261	261
Intérêts futurs à payer	32	252	328	15	627
<b>Engagements de financements et garanties donnés-clients</b>	<b>2 128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 128</b>
<b>TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>8 665</b>	<b>5 572</b>	<b>9 010</b>	<b>308</b>	<b>23 555</b>

en millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
<b>12/2008</b>					
<b>Passifs financiers</b>	<b>7 081</b>	<b>4 114</b>	<b>8 946</b>	<b>414</b>	<b>20 555</b>
Instruments dérivés	265	69	94		428
Dettes envers les établissements de crédit	2 510	1 089	2 086	10	5 695
Dettes envers la clientèle	105	453		100	658
Dettes représentées par un titre	4 063	2 251	6 412	21	12 747
Dettes subordonnées				261	261
Intérêts futurs à payer	138	252	354	22	766
<b>Engagements de financements et garanties donnés-clients</b>	<b>2 944</b>				<b>2 944</b>
<b>TOTAL FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>10 025</b>	<b>4 114</b>	<b>8 946</b>	<b>414</b>	<b>23 499</b>

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielles notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.

## Note 19 – Juste valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IRFS 7)

### 19.1 Décomposition par nature

en millions d'euros	12/2009			12/2008		
	VNC*	JV*	Ecart*	VNC*	JV*	Ecart*
<b>Actifs financiers</b>	<b>23 006</b>	<b>23 096</b>	<b>90</b>	<b>22 124</b>	<b>21 949</b>	<b>(175)</b>
Instruments dérivés	95	95		498	498	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	18	18		18	18	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 013	2 013		691	691	
Prêts et créances sur la clientèle	20 754	20 844	90	20 713	20 538	(175)
Opérations de location opérationnelle	126	126		204	204	
<b>Passifs financiers</b>	<b>20 816</b>	<b>20 839</b>	<b>(23)</b>	<b>19 850</b>	<b>19 622</b>	<b>228</b>
Instruments dérivés	182	182		278	278	
Dettes envers les établissements de crédit	6 743	6 724	19	5 754	5 713	41
Dettes envers la clientèle	665	665		660	661	(1)
Dettes représentées par un titre	12 965	13 002	(37)	12 896	12 703	193
Dettes subordonnées	261	266	(5)	262	267	(5)

(\*): VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Hypothèses et méthodes retenues

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

## Principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues :

### • Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

### • Créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

### • Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le *spread* de RCI Banque.

## 19.2 Décomposition par niveau (IFRS 7)

en millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>12/2009</b>				
<b>Actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>10</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>105</b>
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	10	-	-	10
Instruments dérivés	-	95	-	95
<b>Passifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>10</b>	<b>743</b>	<b>-</b>	<b>753</b>
Dettes envers les établissements de crédit	-	176	-	176
Dettes représentées par un titre	-	385	-	385
Titres participatifs	10	-	-	10
Instruments dérivés	-	182	-	182

La hiérarchie à trois niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- **Niveau 1** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- **Niveau 2** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- **Niveau 3** : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

## Note 20 – Engagements donnés

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 223</b>	<b>3 080</b>
Engagements en faveur de la clientèle	2 223	3 080
<b>Engagements de garantie</b>	<b>22</b>	
Engagements d'ordre de la clientèle	22	
<b>Engagements sur titres</b>	<b>20</b>	<b>134</b>
Autres titres à livrer	20	134
<b>Autres engagements donnés</b>		<b>1</b>
Valeurs affectées en garantie		1
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS (*)</b>	<b>2 265</b>	<b>3 215</b>
(*) Dont entreprises liées	27	39

Les conditions contractuelles des plafonds de financement accordés aux concessionnaires ont fait l'objet d'une revue détaillée et/ou d'une renégociation avec ces derniers. En conséquence, les engagements non confirmés ou révoqués à tout moment par RCI Banque ont été décomptabilisés au cours de l'année 2009, à hauteur de - 428 M€ au Royaume-Uni, - 393 M€ en Espagne et - 121 M€ sur la France.

## Note 21 – Engagements reçus

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Engagements de financement</b>	<b>4 734</b>	<b>4 878</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 733	4 877
Engagements reçus de la clientèle	1	1
<b>Engagements de garantie</b>	<b>5 626</b>	<b>5 231</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	117	173
Engagements reçus de la clientèle	2 216	2 074
Engagements de reprise reçus	3 293	2 984
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS (*)</b>	<b>10 360</b>	<b>10 109</b>
(*) Dont entreprises liées	1 920	1 703

RCI Banque dispose au 31 décembre 2009 de 4 725 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 199 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque centrale européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 22 – Exposition au risque de change

en millions d'euros	Bilan		Hors-bilan		Position nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	TOTAL	dont Monétaire	dont Structurelle
<b>12/2009</b>							
Position en USD	-	(62)	62	-	-	-	-
Position en GBP	534	-	-	(439)	95	-	95
Position en JPY	-	(85)	85	-	-	-	-
Position en CHF	78	-	-	(76)	2	(1)	3
Position en CZK	-	(22)	41	-	19	-	19
Position en ARS	25	-	-	-	25	-	25
Position en BRL	123	-	-	-	123	-	123
Position en PLN	98	-	-	(42)	56	-	56
Position en HUF	7	-	-	-	7	-	7
Position en ROL	-	(4)	-	-	(4)	(4)	-
Position en KRW	129	-	-	-	129	-	129
Position en MAD	11	-	-	-	11	-	11
Position en DKK	12	-	-	(12)	-	-	-
Position en SEK	15	-	-	(15)	-	-	-
Position en NOK	7	-	-	(7)	-	-	-
<b>EXPOSITIONS TOTALES</b>	<b>1 039</b>	<b>(173)</b>	<b>188</b>	<b>(591)</b>	<b>463</b>	<b>(5)</b>	<b>468</b>
<b>12/2008</b>							
Position en USD	-	(105)	105	-	-	-	-
Position en GBP	938	-	-	(849)	89	-	89
Position en JPY	-	(704)	704	-	-	-	-
Position en CHF	92	-	-	(88)	4	1	3
Position en CZK	-	(30)	48	-	18	-	18
Position en ARS	29	-	-	-	29	-	29
Position en BRL	94	-	-	-	94	-	94
Position en PLN	87	-	-	(32)	55	-	55
Position en HUF	7	-	-	-	7	-	7
Position en ROL	2	-	-	-	2	2	-
Position en KRW	116	-	-	-	116	-	116
Position en MAD	11	-	-	-	11	-	11
Position en SKK	1	-	-	-	1	-	1
Position en DKK	16	-	-	(16)	-	-	-
<b>EXPOSITIONS TOTALES</b>	<b>1 393</b>	<b>(839)</b>	<b>857</b>	<b>(985)</b>	<b>426</b>	<b>3</b>	<b>423</b>

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque.

La position de change monétaire consolidée s'est maintenue durant tout l'exercice en dessous de la limite imposée par le Groupe Renault de 11 M€. Par conséquent, la sensibilité du résultat à une variation des taux de change n'est pas significative.



## Note 23 – Intérêts et produits assimilés

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 927</b>	<b>2 310</b>
Opérations avec les établissements de crédit	34	55
Opérations avec la clientèle	1 263	1 528
Opérations de location financière	486	503
Opérations de location opérationnelle	49	66
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	93	148
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	2	10
<b>Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires</b>	<b>(185)</b>	<b>(209)</b>
Opérations avec la clientèle	(143)	(160)
Opérations de location financière	(42)	(49)
<b>TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (*)</b>	<b>1 742</b>	<b>2 101</b>
(*) Dont entreprises liées	385	435

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

## Note 24 – Intérêts et charges assimilés

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Opérations avec les établissements de crédit	(258)	(352)
Opérations avec la clientèle	(10)	(27)
Opérations de location opérationnelle	(30)	(52)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(230)	(78)
Charges sur dettes représentées par un titre	(324)	(728)
Autres intérêts et charges assimilées	(7)	(5)
<b>TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (*)</b>	<b>(859)</b>	<b>(1 242)</b>
(*) Dont entreprises liées	(19)	(32)

## Note 25 – Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Gains et pertes nets sur opérations de change	128	(153)
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opération de transaction	(127)	155
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(2)	6
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	(227)	201
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	229	(203)
<b>TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

## Note 26 – Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>
Revenu des autres titres disponibles à la vente	(1)	2
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	4	
Variation des provisions pour dépréciation		1
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>
Dépréciation des écarts d'acquisition		(5)
<b>TOTAL GAINS (PERTES) NETS ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTES ET AUTRES</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 27 – Produits (charges) nets des autres activités

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>494</b>	<b>499</b>
Prestations accessoires aux contrats de financement	308	335
Produits des activités de services	102	78
Produits liés aux fins de contrats de location non douteux	56	54
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	15	8
Autres produits d'exploitation bancaire	28	32
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	14	5
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(367)</b>	<b>(353)</b>
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financements	(150)	(162)
Coûts des activités de services	(64)	(45)
Charges liées aux fins de contrats de location non douteux	(59)	(70)
<i>dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	(6)	(18)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(59)	(54)
Autres charges d'exploitation bancaire	35	(22)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	(13)	(11)
<b>Autres produits et charges d'exploitation non bancaire</b>	<b>12</b>	<b>6</b>
Autres produits d'exploitation non bancaire	23	19
Autres charges d'exploitation non bancaire	(11)	(13)
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (*)</b>	<b>139</b>	<b>152</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	(2)	

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe, détaillés ci-après :

### Produits nets de l'activité d'assurance

en millions d'euros	12/2009	12/2008
Primes brutes émises	25	-
Variation des provisions techniques	(22)	-
Charges et produits nets de cessions en réassurance	10	-
<b>TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>	<b>13</b>	<b>-</b>

## Note 28 – Charges générales d'exploitation et des effectifs

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Frais de personnel</b>	<b>(210)</b>	<b>(212)</b>
Rémunération du personnel	(135)	(151)
Charges de retraites et assimilées	(14)	(9)
Autres charges sociales	(40)	(42)
Autres charges de personnel	(21)	(10)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(143)</b>	<b>(144)</b>
Impôts et taxes hors IS	(22)	(2)
Loyers	(13)	(13)
Autres frais administratifs	(108)	(129)
<b>TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)</b>	<b>(353)</b>	<b>(356)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		1

	12/2009	12/2008
<b>Effectif moyen en nombre</b>		
Financements et services en France	1 319	1 373
Financements et services à l'étranger	1 671	1 789
<b>TOTAL</b>	<b>2 990</b>	<b>3 162</b>

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

## Note 29 – Coût du risque par catégorie de clientèle

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Coût du risque sur financement Clientèle</b>	<b>(175)</b>	<b>(181)</b>
Dotations pour dépréciation	(388)	(401)
Reprises de dépréciation	297	271
Pertes sur créances irrécouvrables	(95)	(63)
Récupérations sur créances amorties	11	12
<b>Coût du risque sur financement Réseaux</b>	<b>(14)</b>	<b>(34)</b>
Dotations pour dépréciation	(127)	(86)
Reprises de dépréciation	119	56
Pertes sur créances irrécouvrables	(6)	(4)
<b>Coût du risque sur autres activités</b>	<b>(10)</b>	<b>18</b>
Variation de la provision pour risques pays	(6)	9
Variation des dépréciations des autres créances	(4)	10
Autres corrections de valeurs		(1)
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE</b>	<b>(199)</b>	<b>(197)</b>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

## Note 30 – Impôts sur les bénéfices

en millions d'euros	12/2009	12/2008
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(127)</b>	<b>(144)</b>
Impôts courants sur les bénéfices	(127)	(144)
<b>Impôts différés</b>	<b>(27)</b>	<b>(13)</b>
Impôts différés	(29)	(14)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	2	1
<b>TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(154)</b>	<b>(157)</b>

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

## Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

en millions d'euros	12/2009	12/2008
ID sur dépréciations	64	65
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	33	31
ID sur déficits reportables	18	7
ID sur autres actifs et passifs	5	23
ID sur opérations de location	(224)	(192)
ID sur immobilisations	(2)	
Provisions sur impôts différés actif	(6)	(8)
<b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN</b>	<b>(112)</b>	<b>(74)</b>

## Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

en pourcentage	12/2009	12/2008
<b>Taux d'impôt sur les bénéficiaires en vigueur en France</b>	<b>34,43</b>	<b>34,43</b>
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	0,76	0,65
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	- 2,47	- 0,95
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	- 0,34	- 0,15
Effets des écarts de 1 <sup>re</sup> consolidation	0,00	- 0,13
Effet des entreprises associées mises en équivalence	- 0,35	- 0,43
Autres impacts	- 0,35	- 0,82
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT</b>	<b>31,68</b>	<b>32,60</b>

Le taux effectif d'impôts du groupe s'établit à 31,68 % en 2009, contre 32,60 % l'année précédente.

## Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

en millions d'euros	Avant IS	IS	Net
<b>Variation des capitaux propres 2009</b>			
Opérations de couverture de flux de trésorerie	28	(10)	18
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(2)	1	(1)
Différences de conversion	75		75
Autres gains et pertes latentes	1		1
<b>Variation des capitaux propres 2008</b>			
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(191)	66	(125)
Écarts actuariels sur engagements de retraite			
Différences de conversion	(148)		(148)
Autres gains et pertes latentes			

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## 6 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

	Pays	Participation directe de RCI Banque	Participation indirecte de RCI Banque		Pourcentage d'intérêt	
			%	détenue par	2009	2008
<b>SOCIÉTÉ-MÈRE : RCI Banque S.A.</b>						
<b>Succursales de RCI Banque :</b>						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque S.A. Sucursal España	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bančna Podružnica Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
<b>SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT</b>						
<b>Holdings et refinancement</b>						
Renault Acceptance Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
<b>Financement des ventes en France</b>						
Diac S.A.	France	100			100	100
Cogéra S.A.	France	-	94,81	Diac S.A.	94,81	94,81
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
Sogesma S.A.R.L.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
<b>Sociétés de service en France</b>						
Sigma Services S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
<b>Financement des ventes à l'étranger</b>						
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
RCI Bank AG	Autriche	100			100	100
RCI Financial Services S.A.	Belgique	100			100	100
Renault AutoFin S.A.	Belgique	100			100	100
Administradora de Consorcio Renault do Brasil S/C Ltda.	Brésil	99,92			99,92	99,92
Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	Brésil	60,12			60,12	60,12
Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	Brésil	60,09			60,09	60,07
RCI Financial Services Korea Co Ltd	Corée du Sud	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	84,59	15,41	Renault Acceptance Ltd	100	100
RCI ZRT Hongrie	Hongrie	100			100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
Renault Credit Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100			100	100

	Pays	Participation directe de RCI Banque	Participation indirecte de RCI Banque		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2009	2008
RCI Bank Polska S.A.	Pologne	100			100	100
RCI GEST IFIC S.A.	Portugal	100			100	100
RCI Finance Maroc S.A.**	Maroc	100			100	100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Finantare Romania S.R.L.	Roumanie	100			100	100
RCI Leasing Romania S.R.L.	Roumanie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
RCI Finance C.Z. s.r.o.	R. tchèque	100			100	100
<b>Sociétés de services à l'étranger</b>						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100			100	100
Courtage S.A.**	Argentine	95			100	100
RCI Gest Seguros Corretores Lda	Portugal	-	100	RCI GEST IFIC S.A.	100	100
RCI Services Ltd*	Malte	100			100	
RCI Insurance Ltd*	Malte		100	RCI Services Ltd	100	
RCI Life Ltd*	Malte		100	RCI Services Ltd	100	
<b>Autres</b>						
SPV Alliance Auto Loans - Italy	Italie		(cf. note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
FCC Cars Alliance Auto Loans Germany	Allemagne		(cf. note 12)	RCI Banque Niederlassung		
FCT Cars Alliance Auto Leases Germany	Allemagne		(cf. note 12)	RCI Banque Niederlassung		
SPV DFP RHOMBUS SA	Allemagne			RCI Banque Niederlassung		
FCC Alliance Auto Loans - France	France		(cf. note 12)	Diac S.A.		
FCC Alliance DFP France	France		(cf. note 12)	Cogera S.A.		
SPV Cars Alliance UK	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
<b>SOCIÉTÉS INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT</b>						
<b>Financement des ventes à l'étranger</b>						
Renault Crédit Car	Belgique		50,1	Renault AutoFin S.A.	50,10	50,10
Renault leasing C.Z. s.r.o.	R. tchèque	50			50	50
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>						
Nissan Renault Finance Mexico S.A. de C.V.	Mexique	15			15	15

\* Entités entrées dans le périmètre en 2009.

\*\* Entités entrées dans le périmètre en 2008.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## ANNEXE 1 : ACTIVITÉ DU GROUPE

en millions d'euros	Année	Encours nets à fin décembre	Dont Réseaux à fin décembre
<b>Europe occidentale</b>	2009	18 233	4 262
	2008	18 854	4 088
dont Allemagne	2009	3 687	728
	2008	4 024	866
dont Espagne	2009	2 197	399
	2008	2 848	499
dont France	2009	8 114	2 001
	2008	7 597	1 602
dont Royaume-Uni	2009	1 273	199
	2008	1 314	172
dont Italie	2009	1 476	388
	2008	1 508	361
<b>Brésil</b>	2009	845	276
	2008	483	161
<b>Corée du Sud</b>	2009	825	3
	2008	457	
<b>Reste du monde *</b>	2009	739	208
	2008	869	231
<b>TOTAL RCI BANQUE</b>	2009	20 642	4 749
	2008	20 663	4 480

\* Reste du monde : Pologne, République tchèque, Slovénie, Hongrie, Roumanie, Maroc et Argentine.

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidant dans le même pays que l'entité.

## ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

**RCI Banque poursuit ses objectifs à travers deux stratégies principales :**

- elle émet sous son nom les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale des filiales consolidées du groupe (émission de ressources interbancaires, titres de créances et obligataires, titrisation, négociation de lignes de crédit confirmées) et procède aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe ;
- elle gère et minimise l'exposition aux risques financiers liés à l'activité Clientèle des filiales de financement des ventes, par l'utilisation des *swaps* de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé. Le refinancement des filiales situées dans un pays dont la notation est inférieure à A (Notation S&P sur le risque de transfert et convertibilité) est réalisé localement afin d'éviter tout risque "transfrontière". Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux, suivi du risque de liquidité, gestion prudente du risque de change, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la direction financière de RCI Banque pour le risque global de taux, de liquidité et de change. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

### LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

#### Risque de taux (audité)

Dans le cas de RCI Banque, le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite filiales de refinancement :	11 M€
Limite des filiales commerciales :	9 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	20 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant "t" l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité.

La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant "t".

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bps des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des *gaps* actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipé...), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres...).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (filiales de refinancement, filiales commerciales françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le département contrôle permanent et risques financiers pour l'ensemble du groupe. La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

En 2009, la sensibilité globale au risque de taux du groupe RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite des 20 M€ fixée par le Groupe. Elle est de 1,465 M€ au 31 décembre 2009, contre 5,510 M€ au 31 décembre 2008.

L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :

## Filiales de financement de ventes

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois. Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macrocouverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des *swaps* de taux d'intérêt de macrocouverture.

## Filiale de refinancement

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux variable principalement. Grâce à des opérations de macrocouverture réalisées sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité du *holding* de refinancement s'est maintenue sous la limite de 11 M€, excepté lors de la mise en place de deux emprunts obligataires. Les deux dépassements générés ont aussitôt été résorbés par la résiliation d'opérations.

Ces *swaps* ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Une variation uniforme de la courbe des taux de 1 % appliquée à la valorisation de ces instruments aurait un impact sur les réserves consolidées reportées au 31 décembre 2009 de + 40 M€ (avant impôts).

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et que le management ne les réajuste pas pour tenir compte des nouvelles conditions de marché. La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

Des tests d'efficacité sont réalisés mensuellement afin de s'assurer de l'efficacité de la couverture des *swaps* ainsi mis en place.

## Risque de liquidité (audité)

RCI Banque se doit de disposer à tout moment, et particulièrement en période difficile, de ressources financières suffisantes pour assurer le développement de son activité. À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Deux indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :

### Le nombre de jours de liquidité

Un *stress scénario* permet de calculer le nombre de jours pendant lequel le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle.

Ce chiffre est donné par le calcul d'impasses de liquidité tenant compte, d'une part, des ressources émises, des accords bancaires confirmés non utilisés, du potentiel éligible aux opérations de politique monétaire du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la position de trésorerie et, d'autre part, des actifs commerciaux et financiers existants et des prévisions d'activité.

### La réserve de liquidité

Cet indicateur est calculé comme la différence entre les sécurités disponibles (accords bancaires confirmés non utilisés, mobilisable en Banque centrale et cash) et l'encours de papiers commerciaux. Il reflète la capacité de RCI Banque à lever des nouvelles ressources, que ce soit sur les marchés des certificats de dépôts et papiers commerciaux, sous forme de mobilisation en Banque centrale ou par utilisation des lignes de financements confirmées.

- Pour atteindre ses objectifs, RCI Banque dispose au 31 décembre 2009 de 4 725 M€ de lignes bancaires confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 199 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque de France (montant après application des décotes et hors créances mobilisées à la date de clôture).
- Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés a développé des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.
- La diversification des ressources s'est également traduite en 2009 par une nouvelle opération de titrisation par conduit de 448 M€. Le collatéral titrisé porte sur les encours de crédit de la filiale anglaise.

## Le risque de change

- Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque Holding, centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.
- Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure, à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.  
Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.  
Par exception, une limite de 4,2 M€ a été allouée à la Roumanie, 0,5 M€ à la Hongrie et 0,1 M€ à la Corée du Sud, filiales où les activités de financement des ventes et le refinancement associé sont multidevises. Une limite de 3,2 M€ a également été allouée à la Russie, dont la devise patrimoniale est le rouble et dont les excédents de trésorerie ont été placés en euros.  
En conséquence, la limite globale du groupe RCI Banque a été portée à 11 M€ par l'actionnaire Renault en 2009.
- Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.
- Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur financier.

Au 31 décembre 2009, la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 4,7 M€.

## Le risque de contrepartie

- La gestion du risque de contrepartie est assurée par un dispositif de limites définies au niveau consolidé du Groupe Renault et suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.
- Le groupe RCI Banque étant structurellement emprunteur, le risque de contrepartie provient essentiellement des opérations de couvertures réalisées à l'aide d'instruments dérivés.
- Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux, ainsi que les limites attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.
- Les excédents de liquidité temporaires sont placés exclusivement en dépôts bancaires à très court terme. Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la réglementation. Le risque de règlement/livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle - BP 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 1 723 040

*Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

## ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

*Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles*

## RCI Banque

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société RCI Banque**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société RCI Banque et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité

des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 février 2010

## Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Damien Leurent

ERNST & YOUNG Audit  
Micha Missakian



# LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le dispositif de contrôle interne du groupe RCI Banque est structuré conformément à la réglementation bancaire et financière (CRBF 97-02). C'est un process permanent mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de RCI Banque.

Ce dispositif répond aux finalités suivantes :

- préserver le patrimoine et les actifs de l'entreprise ;
- maîtriser l'activité en limitant les aléas et en anticipant les écarts ;
- s'assurer du respect du cadre législatif et réglementaire ;
- informer les organes dirigeants et le conseil, des risques et de leur niveau de maîtrise ;
- produire des informations comptables et financières fiables et sincères.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Le dispositif mis en place vise à réduire la probabilité de leur survenance par la mise en œuvre de plans d'action et de prévention appropriés.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures de contrôle interne, le présent rapport aborde successivement :

- l'environnement général de contrôle et de pilotage du groupe RCI Banque ;
- et l'organisation spécifique qui préside à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Ce rapport, préparé par les directions concernées (secrétariat général et direction finance gestion), a fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le conseil d'administration lors de sa séance du 5 février 2010.

## 1 L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL DE CONTRÔLE ET DE PILOTAGE DU GROUPE RCI BANQUE

Le présent rapport détaille successivement :

- les composantes du dispositif de contrôle interne du groupe RCI Banque ;
- le suivi des principaux risques ;
- les systèmes d'information adaptés aux enjeux du pilotage et du contrôle ;
- les acteurs et les activités de contrôle.

### 1.1 Les composantes du dispositif de contrôle interne

#### 1.1.1 Une organisation appropriée

Le groupe RCI Banque est composé de directions qui regroupent des entités appartenant à des métiers, des secteurs géographiques ou des activités et métiers homogènes. L'unité et la coordination d'ensemble sont assurées par un maillage du système de pilotage basé sur une double structure :

##### Une organisation fondée sur la ligne hiérarchique

- Le **comité exécutif** du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, oriente la politique et la stratégie de RCI Banque.
- Les **comités de direction** assurent le relais du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

##### Une organisation fonctionnelle

Elle est exercée par des directions métiers et activités qui jouent un rôle de "père technique" aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (système d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit...);
- accompagner les directions opérationnelles et contrôler la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies.

Par ailleurs, une cartographie normalisée et standardisée des processus de l'entreprise est actualisée annuellement.

## 1.1.2 Des responsabilités et des délégations de pouvoirs clairement définies

Ces principes de fonctionnement s'accompagnent d'un système de délégations contribuant à la maîtrise du déploiement des politiques du groupe au niveau des opérations élémentaires. Les domaines de responsabilité et de délégation sont fixés au moyen de :

### Définitions de fonctions

L'organisation du groupe est définie au moyen d'un organigramme formalisé. Chaque niveau de l'organigramme fait l'objet de définitions de responsabilités destinées à préciser le périmètre et la portée des responsabilités de chacun au travers de définitions de fonctions.

### Délégations de pouvoirs

Le dispositif de décision au sein du groupe RCI Banque repose sur un système de délégation décliné à partir des pouvoirs du président dans le but de répondre à un double objectif :

- faciliter la responsabilisation des opérationnels au plus près du terrain ;
- s'assurer que la maîtrise des engagements est exercée au bon niveau.

Il fixe précisément les domaines et le niveau des décisions pouvant être prises par les opérationnels et constitue ainsi un référentiel dont l'application peut être vérifiée *a posteriori* par les acteurs du contrôle interne de deuxième et troisième niveaux.

Le dispositif inclut un système de limites encadrant notamment les risques financiers et de crédit, validé par l'actionnaire et périodiquement réactualisé par des notes de règlement intérieur (NRI). Pour les risques financiers, une liste des produits utilisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché. De même, pour les risques de crédit, le comité de risque de crédit revalide les déclinaisons de ces délégations de pouvoirs au niveau du groupe et des filiales. Les émissions obligataires et titrisations du groupe RCI Banque font l'objet de délégations explicites du conseil d'administration.

## 1.1.3 Des procédures ou modes opératoires

En application de la réglementation CRBF 97-02, le groupe RCI Banque s'est doté d'un dispositif général de procédures. Les procédures des filiales et du groupe sont élaborées sur la base d'un document de référence (la procédure des procédures). Tous les collaborateurs du groupe, des fonctions centrales aux filiales, accèdent aux procédures applicables les concernant, *via* un outil de consultation, gestion et de mise à jour des procédures.

Les principaux processus de RCI Banque (acceptation, recouvrement/contentieux, refinancement, sécurité des systèmes, sécurité des actifs physiques, suivi des risques, comptabilité...) sont couverts par des procédures qui reposent sur les principes de séparation des pouvoirs, mettent en place des circuits d'avis et de validation, assurent la prise de décisions à un niveau adéquat et un contrôle de leur mise en œuvre appropriée. C'est le cas des processus NRI (note de règlement intérieur), NDD (note de décision) et CPI (contrat de projet d'investissement) pour les engagements et les investissements.

Conformément à la réglementation CRBF 97-02, le groupe RCI Banque dispose de ces deux dispositifs :

- un dispositif de contrôle de conformité intégré au dispositif de gestion des risques opérationnels et de suivi des plans d'actions piloté par :

- une procédure cadre du contrôle de la conformité, déclinée en procédure locale par chaque filiale : la définition des modalités d'approbation des nouveaux produits, le circuit et les responsables de la veille réglementaire, l'intégration des risques de non-conformité dans le dispositif de gestion des risques opérationnels, la constitution d'un *reporting* semestriel sur la conformité des nouveaux produits à l'attention du responsable groupe du contrôle de la conformité et la mise en place d'un dispositif d'alerte professionnelle ;

- un comité de conformité : chaque trimestre, dans la continuité des comités de contrôle interne et des comités de risques opérationnels, le contrôleur interne présente les évolutions réglementaires à venir, les actions à mettre en œuvre et celles en cours de réalisation ; il donne au comité de direction une visibilité du niveau de conformité de l'entreprise et assure la traçabilité des décisions prises.

- un dispositif de contrôle des activités externalisées : identification des prestations essentielles ou importantes externalisées, insertion de clauses types aux contrats, suivi des indicateurs d'activité, tenue de comités de pilotage, audit des prestations externalisées et intégration progressive des prestataires essentiels au dispositif de contrôle permanent (contrôles de second niveau).

## 1.1.4 Le processus budget/prévision/reporting

Sur la base des objectifs et directives fixés par la direction générale, et de données prévisionnelles d'environnement économique (macroéconomie et parités, taux de refinancement, marchés constructeurs automobiles), chacune des entités du Groupe établit annuellement un budget constitué par :

- une projection chiffrée de ses indicateurs commerciaux et financiers ;
- un plan d'actions pour remplir sa contribution aux objectifs.

Cet exercice est renouvelé chaque année dans le cadre d'un budget triennal glissant. La consolidation par le groupe de

ces travaux permet de vérifier la cohérence des résultats financiers issus du plan avec les objectifs de rentabilité et de structure financière fixés par la direction générale, et de définir les actions correctives si nécessaire dans le cadre de révisions annuelles.

La construction des budgets et l'organisation des processus de révisions et de *reporting* reposent sur des règles et des outils qui permettent la remontée d'informations fiables et utiles ainsi que leur répartition par activités (Clientèle, Réseaux) et par marques.

## 1.2 Le suivi des principaux risques

RCI Banque est doté d'un dispositif de contrôle interne qui vise à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques, ainsi que du suivi des mesures correctives et préventives afin de réduire la probabilité de leur survenance.

### 1.2.1 Les outils d'évaluation du dispositif de contrôle interne

Le groupe RCI Banque dispose actuellement d'outils d'évaluation du dispositif de contrôle interne :

- **la cartographie des risques opérationnels**, qui rend compte de l'efficacité des dispositifs de maîtrise. Cet outil fait partie du dispositif de gestion des risques opérationnels ;
- **le pilotage et l'évaluation** du dispositif de **contrôle interne** des filiales : chaque contrôleur interne est responsable d'objectifs détaillés qui sont suivis par le contrôle interne groupe ; des *reportings* dédiés permettent de s'assurer que chaque dispositif est correctement déployé en filiale et que les ressources disponibles sont utilisées conformément aux attentes du groupe. Les comités contrôle interne filiales et groupe bénéficient d'une restitution qualitative et quantitative des réalisations et du niveau de performance.

### 1.2.2. La gestion des risques

Les risques financiers et de crédit et leur mode de gestion et de contrôle, déclinés à partir des principes d'organisation susmentionnés, sont détaillés dans les annexes jointes reprenant les extraits des sections "Risques financiers" et "Bâle II" du rapport annuel d'activité du groupe.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par le groupe RCI Banque comprend les trois outils suivants :

- **La cartographie des risques opérationnels**

Identifier les risques opérationnels majeurs, qui seront évalués et gérés. La cartographie des risques opérationnels est déployée dans toutes les filiales consolidées du groupe RCI Banque et mise à jour annuellement.

- **La base de collecte des incidents**

Structurer la base de collecte des incidents de risques opérationnels, collecter les données, mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires, et produire les *reportings* de pilotage et de gestion, incluant le COREP. Le dispositif fixe des seuils nécessitant une communication immédiate de certains incidents au comité exécutif, à l'organe délibérant et à la commission bancaire.

- **Les indicateurs clés de risques**

Structurer les indicateurs avancés de risque, les alimenter et produire les *reportings* de pilotage et de gestion.

Des indicateurs clés des risques existent sur les processus "Crédit Réseaux", "Refinancement", "Comptabilité" et "Clientèles Entreprises et Grand Public".

### 1.2.3. L'outil de suivi des plans d'actions

Une base de données centralise l'ensemble des plans d'actions des filiales consécutifs à l'évaluation de la cartographie, à la collecte des incidents et aux contrôles de deuxième et troisième niveaux. Des liens permettent de rattacher ces contrôles aux macroprocessus et événements de risques de la cartographie des risques opérationnels. Un ensemble de rapports et d'indicateurs d'avancement des missions et des actions est mis à disposition des opérationnels et fonctions de pilotage et permet d'assurer le suivi et l'animation des plans d'actions. Une information trimestrielle est transmise au comité contrôle interne groupe.

### 1.2.4 La procédure de gestion des risques

Le **comité contrôle interne groupe** a validé le cadre général du dispositif de contrôle interne de RCI Banque fixé par une **procédure générale de contrôle interne**.

Cette procédure définit le **dispositif cible** applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- les dispositifs locaux des filiales, succursales et *joint ventures* ;
- les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Le système global de contrôle interne du groupe RCI Banque comprend donc deux types de contrôles et **trois niveaux** d'intervention :

## LE CONTRÔLE PERMANENT

- **de premier niveau :**

Il est constitué par les dispositifs d'auto-contrôle de chaque direction et de chaque implantation géographique. Ces entités ont notamment en charge, pour leur domaine respectif d'activité, d'appliquer les procédures existantes et d'effectuer tous les contrôles prévus par ces dernières. Le contrôle de premier niveau est essentiellement opérationnel et donc réalisé par des propriétaires de

# LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

processus qui ont été formés à cet effet au sein de chaque filiale. Ce contrôle de premier niveau couvre les principaux risques.

## ■ de deuxième niveau :

Ce niveau de contrôle est piloté par le département du contrôle permanent et des risques financiers et animé par les contrôleurs internes locaux et les correspondants fonctions de pilotage. Il bénéficie de dispositifs spécifiques pilotés par une équipe indépendante des unités opérationnelles et exerçant des contrôles permanents sur la régularité et la conformité des opérations selon les préconisations de l'article 6.a du règlement CRBF 97-02.

## LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE OU CONTRÔLE DE TROISIÈME NIVEAU

Il est exercé par des organes de contrôle indépendants (autorités de tutelle, cabinets indépendants mandatés...) et correspond au contrôle périodique défini par l'article 6.b du règlement CRBF 97-02.

La direction de l'audit interne Renault agit comme un "prestataire externe" pour le compte de RCI Banque, afin de réaliser les audits de troisième niveau du groupe à la demande du responsable RCI Banque du contrôle périodique et l'audit interne.

## 1.3 Des systèmes d'information adaptés aux objectifs

Dans le cadre de la politique de sûreté et de sécurité informatique définie au niveau du Groupe Renault, RCI Banque renforce son dispositif de sécurité informatique en mettant en œuvre des plans d'actions sur différents domaines tels que la gestion des habilitations et la continuité d'activité. Cette politique, articulée autour des processus Cobit, s'inscrit en cohérence avec les normes internationales de sécurité informatique.

Par ailleurs, le groupe RCI Banque a adopté et diffusé le code de déontologie Renault dans l'ensemble de ses filiales. Ce code a pour objet de permettre aux acteurs de l'entreprise de déterminer leur comportement en présence de situations concrètes, parfois complexes.

Une convention de service entre la direction des systèmes d'information de RCI Banque et Renault a été signée de façon à intégrer les contrôles à mettre en place à la direction du service et de la production informatiques (orientation moyens et résultats). Ce contrat inclut des clauses de prestations essentielles externalisées.

Dès 2003, RCI Banque s'est dotée d'un plan de continuité d'activité. L'objectif est d'assurer la continuité des produits et services essentiels de l'entreprise en cas de choc extrême concernant l'indisponibilité des systèmes d'information, des télécommunications, des locaux ou de la prestation d'un fournisseur critique. La continuité d'activité des fonctions les plus vitales, refinancement et flux financiers, est testée deux

fois par an. Un plan de continuité des activités (PCA) est mis en place dans l'ensemble des filiales RCI Banque ayant l'obligation réglementaire locale de mise en place d'un PCA, hormis sur le Maroc, dont le projet est en phase de cadrage. Le PCA du groupe RCI Banque est testé au moins une fois par an dans chaque filiale. Les plans de reprise des activités (PRA) sont opérationnels sur l'ensemble des applications groupe et locales du groupe RCI Banque. Ils sont testés au minimum une fois par an.

## 1.4. Les acteurs du contrôle interne et les activités de contrôle

### 1.4.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, organe délibérant, a pour rôle de surveiller et guider le comité exécutif afin de s'assurer de la mise en œuvre du contrôle interne.

Afin de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers, il sera successivement présenté :

- la composition du conseil d'administration ainsi que le mode et l'étendue des pouvoirs de la direction générale de la société ;
- les conditions de préparation des réunions du conseil ;
- l'activité du conseil au cours de l'exercice 2009.

#### 1.4.1.1 La composition du conseil d'administration et le mode de direction générale

##### 1.4.1.1.1. La composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs dont la durée des mandats est fixée à six ans.

Les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont décidés au niveau du Groupe Renault et ne font l'objet d'aucune procédure de contrôle interne chez RCI Banque.

Les règles et principes de ces rémunérations, au niveau du groupe, sont explicités dans le rapport annuel consolidé de Renault.

Les administrateurs ont été nommés au conseil d'administration du fait de leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que pour certains, de leur expérience résultant de leur fonction dans la société mère actionnaire.

Chaque administrateur est propriétaire d'au moins une action conformément aux dispositions statutaires.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats.



Prénom et NOM	Fonction exercée dans la société	Date de nomination ou de renouvellement	Date échéance mandat en cours	Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Patrice CABRIER	Directeur Europe	30/05/2006	Mai 2012	Voir annexe au rapport de gestion
Alain DASSAS		30/05/2006	Mai 2012	Voir annexe au rapport de gestion
Jean-Baptiste DUZAN		30/05/2006	Mai 2012	Voir annexe au rapport de gestion
Philippe BUIROS		25/05/2009	Mai 2015	Voir annexe au rapport de gestion
Dominique THORMANN <sup>(1)</sup>	Président-directeur général	5/10/2009	Mai 2012	Voir annexe au rapport de gestion
Jérôme STOLL		25/05/2009	Mai 2015	Voir annexe au rapport de gestion
Éric NICOLAS		5/10/2009	Mai 2015	Voir annexe au rapport de gestion
Thierry MOULONGUET		30/05/2006	Mai 2012	Voir annexe au rapport de gestion

(1) En remplacement de M. Philippe GAMBA.

M. Antoine ROUSSELIN, directeur financier, et M. Éric SPIELREIN, secrétaire général, participent aux réunions du conseil d'administration en qualité de dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du code monétaire et financier, au même titre que M. Dominique THORMANN.

#### 1.4.1.1.2. Mode de direction générale (et limitation de pouvoirs)

Conformément à l'article L 225-551-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a opté, dans sa séance du 24 juillet 2002 pour une concentration des pouvoirs, M. Philippe GAMBA, puis à compter du 5 octobre 2009 M. Dominique THORMANN, occupant ainsi les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Il est indiqué que les fonctions de président-directeur général ne connaissent pas de limitations autres que celles dictées par la loi et l'intérêt de la société ; cependant, il est précisé que le conseil a apporté une limitation aux fonctions du directeur général qui doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le conseil entend se réserver.

#### 1.4.1.1.2. La préparation des réunions du conseil d'administration

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société, sur convocation du secrétaire des conseils, mandaté par le président directeur-général, dans un délai suffisant, par lettre simple conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée, aux réunions du conseil portant sur l'examen des comptes et notamment celle se prononçant sur l'arrêté des comptes annuels (février) ainsi que celle examinant les comptes semestriels (juillet).

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Conformément aux dispositions en vigueur, les administrateurs disposent d'un droit permanent de communication et d'information.

#### 1.4.1.3. L'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2009

Lors de l'exercice 2009, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

Une réunion a été consacrée **le 4 février 2009** à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels consolidés et sociaux au 31/12/2008 pour soumission à l'assemblée des actionnaires et au compte rendu des opérations financières.

Une réunion **le 8 juin 2009** pour approuver le projet de fusion par absorption de RCI Leasing GmbH (Allemagne). Une réunion **le 21 juillet 2009** pour arrêter les comptes semestriels au 30/06/2009, actualiser l'information financière pour les émissions obligataires de fin d'année, et pour examiner le rapport sur le contrôle interne.

Une réunion **le 5 octobre 2009 pour la nomination du président-directeur général et enfin une réunion le 25 novembre 2009** pour rendre compte notamment des opérations financières 2009 et faire le point sur la situation de la société face à la crise financière à fin 2009.

Lors de ces réunions, l'activité et les résultats opérationnels des différents secteurs du groupe ont été présentés en détail. Ces informations faisaient partie du dossier de chacun des membres du conseil.

Également lors de chaque réunion et conformément à la loi, le conseil d'administration assure le contrôle continu de la gestion de la société. Il tient des statuts de la société le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions



# LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

obligatoires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle. Le conseil s'assure que la stratégie mise en œuvre est conforme aux orientations à long terme du groupe.

Enfin, le conseil d'administration décide des changements des membres du conseil, convoque les assemblées générales, notamment l'assemblée générale des actionnaires pour approbation des comptes, conformément aux dispositions des statuts (Art 27 à 33), et délègue les pouvoirs.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues au 13-15, quai Le Gallo 92512 Boulogne-Billancourt, au siège social de la société mère Renault s.a.s.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis par le secrétaire du conseil, pour approbation au cours de la séance suivante avec report sur le registre légal et sont tenus à la disposition de tous les administrateurs au siège social de la société.

## 1.4.2 Le comité d'audit groupe RCI Banque

Le **comité d'audit** groupe RCI Banque assiste le conseil d'administration dans sa mission de surveillance de la qualité du dispositif de contrôle interne et est informé des orientations générales du contrôle interne du groupe RCI Banque. Il valide notamment le plan annuel d'audit et le rapport annuel sur le contrôle interne au titre de l'article 38 du règlement CRBF 97-02.

## 1.4.3 Le comité contrôle interne groupe RCI Banque

Le **comité contrôle interne** groupe RCI Banque, organe exécutif composé de l'ensemble des membres du comité exécutif, anime le processus de contrôle interne. Il rend compte régulièrement de la situation du contrôle interne au conseil d'administration, au comité d'audit, et à travers le rapport annuel établi en vertu du règlement CRBF 97-02 pour le conseil d'administration et remis à l'autorité de tutelle. Cet organe est décliné dans les filiales.

Le secrétaire général, en tant que dirigeant bancaire, coordonne les dispositifs de contrôle interne permanent et périodique.

### 1.4.3.1 Les acteurs du contrôle permanent

Le **directeur du département du contrôle permanent et des risques financiers**, rattaché au **secrétaire général**, est responsable du contrôle permanent au sens de l'article 6.a du règlement CRBF 97-02.

Il est également responsable du contrôle de la conformité au sens de l'article 11 de l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le CRBF.

Le **département du contrôle permanent et des risques financiers** (DCPRF) au sein du secrétariat général assure le pilotage du contrôle interne du groupe RCI Banque. Ce département est en charge de l'organisation et de l'animation du dispositif de contrôle interne sur l'ensemble du groupe.

Au niveau du pilotage du contrôle interne dans les filiales du groupe RCI Banque, le DCPRF s'appuie sur les contrôleurs internes qui lui sont rattachés fonctionnellement, voire hiérarchiquement dans le cas de la France. Les contrôleurs internes des autres filiales sont quant à eux rattachés hiérarchiquement au directeur général de la filiale. Dans tous les cas, les contrôleurs internes ont pour principales missions sur le périmètre de la filiale :

- d'animer et piloter le déploiement du contrôle interne (animation des comités contrôle interne filiales, de la gestion des procédures, du suivi des plans d'actions) ;
- de réaliser des contrôles de second niveau ;
- de suivre et mesurer les risques opérationnels ;
- de détecter et prévenir les fraudes internes et la lutte contre le blanchiment ;
- d'animer le dispositif local de déontologie ;
- d'assurer l'efficacité du plan de continuité d'activité ;
- d'animer le dispositif local de contrôle de la conformité.

De même, concernant le pilotage du dispositif de contrôle interne dans les directions du groupe RCI Banque, le DCPRF s'appuie sur les **correspondants fonctions de pilotage**.

Enfin, des **propriétaires de processus** ont été désignés et sont responsables de la réalisation et de l'actualisation des procédures et des contrôles de premier niveau.

Des responsables de domaine de veille réglementaire ont été nommés et sont chargés de suivre, analyser, et informer de toute évolution réglementaire impactant RCI Banque, dans le cadre du dispositif de contrôle de la conformité mis en œuvre afin de garantir la bonne gouvernance de l'entreprise.

Des correspondants métiers sûreté et sécurité informatique ont été nommés. Ils interviennent, pour leur domaine applicatif, sur :

- la gestion des habilitations (modalités d'habilitations, définition des profils métier et des droits applicatifs associés) ;
- le respect des contraintes réglementaires liées aux données utilisées dans les applications (données nominatives et fiscales) ;
- la classification des applications afin de préciser les besoins notamment en termes de confidentialité et de disponibilité.

### 1.4.3.2 Les acteurs du contrôle périodique

Le responsable du département contrôle périodique et audit au sens de l'article 6.b du règlement CRBF 97-02

est rattaché au secrétaire général du groupe RCI Banque, indépendant du contrôle permanent.

La direction de l'audit interne Renault agit sous mandat RCI Banque pour assurer le contrôle périodique de conformité défini par l'article 6.b du règlement CRBF 97-02. Elle intervient dans les différentes filiales selon un plan d'audit annuel validé en comité d'audit, dans le cadre de missions générales ou centrées sur un thème spécifique (ex. : acceptation, risque Réseau...). Les audits donnent lieu à des rapports écrits avec les recommandations communiquées au comité de contrôle interne.

## 2 L'ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le groupe RCI Banque élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les *reportings* comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des informations, garantissant l'homogénéité des données comprises dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

### 2.1 Les principes d'élaboration des comptes

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- la revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de

rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires édictés dans le groupe.

En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrit ci-avant (cf. § 1.2.1 et § 1.2.2) s'applique au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

De plus, une procédure groupe définit les principes de justification des comptes dans l'ensemble du groupe RCI Banque. Elle s'applique aux comptes sociaux et aux comptes consolidés et participe ainsi à la maîtrise des risques liés à l'organisation comptable et au traitement de l'information.

La bonne articulation du *reporting* financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clef de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le court délai de remontée, imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

### 2.2 Les systèmes d'information et l'organisation

#### 2.2.1 L'utilisation d'un progiciel intégré

Le groupe RCI Banque a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (*Enterprise Resource Planning* ou ERP), reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

Le déploiement continu des modules financiers et comptables de l'ERP dans les entités du groupe fait l'objet d'une planification rigoureuse.

Pour les entités déployées, la maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

## 2.2.2 Les systèmes opérationnels et le contrôle

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement). C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat, de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe RCI Banque, est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle construit dans cet outil, de même que sa maintenance effectuée par une cellule dédiée, assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

## 2.2.3 Le rôle des équipes comptables et de gestion

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse est en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux, qui analysent les performances par comparaison avec les données

budgétaires et les reprévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'actions sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction Finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

## 2.2.4 Le rôle du contrôle comptable groupe

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, commissaires aux comptes...) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle comptable groupe assure des missions d'évaluation, de conseil et de formation. L'objectif du service est de contrôler, chaque année, la quasi-totalité des comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe.

En outre, le service contrôle comptable groupe s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs s'inscrivant dans le cadre de la procédure groupe de justification des comptes. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale au moins trois fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe RCI Banque (cf. 1.2.1).

## 2.2.5 La publication des comptes

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de pré-clôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre. Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe RCI Banque établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au *Journal officiel de l'Union européenne* à la date d'arrêté des comptes.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### A) Présentation générale

#### Dénomination et siège social

Dénomination commerciale : RCI Banque. L'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001 a décidé le changement de dénomination sociale de Renault Crédit International S.A. Banque en RCI Banque S.A.

Nationalité : française

Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf  
93168 Noisy-le-Grand Cedex  
Tél. : + 33 1 49 32 80 00

#### Forme juridique

Société anonyme enregistrée au tribunal de commerce de Paris le 4 juin 1974, suivant acte notarié du 9 avril 1974 et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1975.

#### Législation

La société est régie par les dispositions du code de commerce. Le 7 mars 1991, RCI Banque a reçu l'agrément de la Banque de France pour réaliser les modifications statutaires nécessaires à sa transformation en banque. Depuis cette date, RCI Banque est soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, et en particulier à la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dont les dispositions ont été reprises dans le code monétaire et financier.

#### Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, soit jusqu'en août 2073.

#### Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet principal, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;

- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économique, financier, commercial et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

#### Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° 306 523 358 (code APE 6419Z), Siret : 306 523 358 00068.

#### Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

#### Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.



## B) Dispositions particulières des statuts

### Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

### Assemblées (articles 27 à 33 des statuts)

#### Nature des assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice. Des assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires même absents, incapables ou dissidents. Pour le calcul du quorum des différentes assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société. Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux assemblées générales. Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

#### Convocations

Le conseil d'administration convoque les actionnaires en assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion. À défaut, elle peut être également convoquée :

- 1- par les commissaires aux comptes ;
- 2- par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
- 3- par les liquidateurs.

#### Quorum - Majorité

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### Composition des assemblées

Dans les assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion. Dans les assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. À compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration



et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

### Bureau - Feuille de présence

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le conseil. Au cas où l'assemblée serait convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

### Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au conseil d'administration.

### Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le président du conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité des dites signatures.

## 2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

### A) Présentation générale

#### Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 euros depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 euros chacune, entièrement libérées.

#### Autorisations d'augmentation de capital social

Sans objet.

#### Titres non représentatifs du capital

Sans objet.

#### Obligations convertibles et autres titres donnant accès au capital

en millions d'euros	2009	2008	2007	2006	2005
Capital	100	100	100	100	100

- Augmentation du capital à 100 000 000 d'euros : conseil d'administration du 22 novembre 2000.
- Changement de dénomination en RCI Banque : assemblée générale du 13 novembre 2001.

### B) Répartition actuelle du capital et des droits de vote

#### Actionnariat

Au 31 décembre 2009, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s.

#### Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le 20 juin 2003, l'actionnaire principal, Compagnie Financière Renault, a fait l'objet d'une fusion/absorption par Renault s.a.s.

#### Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault s.a.s. détient 100 % du capital de RCI Banque.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Organigramme - Place de l'émetteur dans un groupe

Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes :

- la branche automobile ;
- la branche financement des ventes constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution des marques du Groupe Renault dans le monde et de Nissan en Europe. L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

## C) Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont cotés dans aucune Bourse.

### Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

## 3 RISQUE JURIDIQUE

Sur les douze derniers mois, RCI Banque n'a fait l'objet d'aucune instance, ni d'aucune procédure d'ordre gouvernemental, judiciaire ou d'arbitrage ; RCI Banque n'a connaissance, depuis la date de ses états financiers vérifiés et publiés, au jour des présentes, d'aucun risque ou de projet d'instance ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu un effet significatif sur sa situation financière ou sur sa rentabilité, ou sur celle de son groupe.

## 4 CONSEIL D'ADMINISTRATION-ORGANES DE DIRECTION

### Conseil d'administration, en décembre 2009

Prénom et nom des administrateurs	Début	Fin	Nombre de titres	% du capital
Dominique THORMANN	05/10/2009	Mai 2012	1	
Patrice CABRIER	30/05/2006	Mai 2012	1	
Jean-Baptiste DUZAN	30/05/2006	Mai 2012	1	
Alain DASSAS	30/05/2006	Mai 2012	1	
Thierry MOULONGUET	30/05/2006	Mai 2012	1	0,01 %
Philippe BUIROS	25/05/2009	Mai 2015	1	
Jérôme STOLL	25/05/2009	Mai 2015	1	
Éric NICOLAS	05/10/2009	Mai 2015	1	
<b>Renault s.a.s. (actionnaire)</b>			<b>999 992</b>	<b>99,90 %</b>

En 2009, cinq conseils d'administration se sont tenus. À ce jour :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe RCI Banque ;
- il n'existe pas de contrat de service liant un membre du conseil d'administration à RCI Banque ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat ;
- indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du conseil d'administration a été sélectionné.

## 5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

Au titre de l'année 2009, le total des rémunérations versées par le groupe RCI Banque aux membres des organes de direction s'est élevé à 1 267 061 €, contre 1 281 654 € en 2008. Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, déterminé par la société, s'élève à 1 824 756 €, contre 2 043 309 € en 2008. Pour l'application des dispositions légales, article L. 225-102-1 du code de commerce, relatives à la publication des rémunérations des mandataires sociaux et compte tenu des fonctions qu'exercent ceux-ci au sein de la société contrôlante, RCI Banque indique qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature (à l'exception d'un véhicule de service pour deux de ses mandataires) n'a été versé par la société ou ses filiales à l'un quelconque de ses mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, et que les rémunérations et avantages consentis par la société contrôlante aux mandataires sociaux sont publiés par celle-ci lorsque les mandataires y exercent un mandat social.

## 6 SCHÉMA DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Un nouvel accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L. 442-1 et suivants du code du travail. La RSP est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement. Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des dirigeants du groupe RCI Banque.

	2009	2008	2007	2006	2005
Participation	6,8 M€	7,2 M€	6,2 M€	6,1 M€	6 M€
Bénéficiaires	1 397	1 464	1 498	1 518	1 661

## 7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

en milliers d'euros	Réseau CAC ERNST & YOUNG				Réseau CAC DELOITTE TOUCHE TOHMATSU				Réseau CAC AUTRES			
	2009		2008		2009		2008		2009		2008	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
<b>1 - Honoraires d'audit</b>												
1.1 Commissaires aux comptes, certifications, examens des comptes individuels et consolidés	820	94	872	99	1 346	100	1 353	94			20	100
1.2 Prestations directement liées à la mission d'audit	48	6	8	1			79	6				
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>868</b>	<b>100</b>	<b>880</b>	<b>100</b>	<b>1 346</b>	<b>100</b>	<b>1 432</b>	<b>100</b>			<b>20</b>	<b>100</b>
<b>2 - Autres prestations</b>												
2.1 Juridique, fiscal, social							28	74				
2.2 Systèmes d'information												
2.3 Autres (vérification de stock...)							10	26			10	100
<b>TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS</b>							<b>38</b>	<b>100</b>			<b>10</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>868</b>		<b>880</b>		<b>1 346</b>		<b>1 470</b>				<b>30</b>

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 8 RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

### DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle, BP 136  
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de 1 723 040 €

#### Commissaire aux comptes

**Membre de la Compagnie régionale de Versailles**

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2013

Représenté au 31 décembre 2009 par Damien Leurent

### ERNST & YOUNG AUDIT

Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

#### Commissaire aux comptes

**Membre de la Compagnie régionale de Versailles**

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2009

Représenté au 31 décembre 2009 par Micha Missakian

## 9 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

### A) Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1<sup>er</sup> janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe. Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault s.a.s., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 100 % par Renault s.a.s.

### B) Description des principales activités

Le groupe RCI Banque assure le financement des ventes des marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) dans le monde, et de Nissan (Nissan, Infiniti) principalement en Europe.

**Le groupe RCI Banque déploie ses activités dans 39 pays :**

- **En Europe** : France, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Royaume-Uni, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Italie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse ;
- **en Amériques** : Argentine, Brésil, Colombie, Mexique ;
- **en région Euromed** : Algérie, Bulgarie, Maroc, Roumanie, Turquie ;
- **en Eurasie** : Russie et Ukraine ;
- **en Asie** : Corée du Sud.

**En tant que financière de marque, le groupe a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et de services :**

- à la **Clientèle (grand public et entreprises)** à laquelle le groupe RCI Banque propose des crédits de véhicules neufs et d'occasion, de la location avec option d'achat, du crédit-bail, de la location longue durée, ainsi que des services associés : entretien et extension de garantie, assurance et assistance, gestion de flottes et cartes de crédit ;
- aux **Réseaux** des marques dont le groupe RCI Banque finance les stocks de véhicules neufs et d'occasion, les pièces de rechange, ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

### C) Situation de dépendance

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires de Renault et Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, de contrats commerciaux ou financiers ou à l'égard de procédés nouveaux de fabrication.

### D) Politique d'investissements

Principaux investissements réalisés au cours des quatre derniers exercices.

### CESSION - DISSOLUTIONS - FUSIONS

#### En 2009

**Allemagne** : fusion/absorption de RCI Leasing GmbH par RCI Banque Niederlassung le 11 août 2009.

#### En 2008

**Belgique** : dissolution de Renault Services S.A. le 20 mai 2008.

**France** : dissolution de Sygma S.N.C. le 30 septembre 2008.

**Maroc** : cession des parts de RDFM S.a.r.l. à RCI Finance Maroc S.A. par RCI Banque le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### En 2007

**Italie** : cession de Refactor (filiale de services) en décembre 2007.

**France** : en décembre 2007, dissolution de la société Recla S.A. (filiale de services) ; cession de Delta Assistance (filiale de services).

### En 2006

**France** : cession en juin 2006 de CVT S.A.

### En 2005

**Allemagne** : dissolution de RCI Leasing Beteiligungs GmbH en juillet 2005.

## ACQUISITION

### En 2009

Néant.

### En 2008

**Allemagne** : fusion/absorption de RCI Finanzholding GmbH par RCI Banque le 23 mai 2008.

**Espagne** : fusion/absorption de Artida S.A. par RCI Banque le 23 mai 2008.

**Portugal** : fusion/absorption de RCI Gest Leasing par RCI Gest Instituição en décembre 2007 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### En 2007

**Espagne** : fusion/absorption de Renault Financiaciones (filiale de financement) et de Accordia (filiale de services) par RCI Banque S.A. Sucursal España en juin 2007.

**Italie** : fusion/absorption de RNC S.p.A. (filiale de financement) par RCI Banque Succursale Italiana en juin 2007.

**Royaume-Uni** : rachat des 50 % de la *joint venture* avec RFS (filiale de financement) en juillet 2007.

**Portugal** : confusion/patrimoine de RCI Gest SPGS avec RCI IFIC en juillet 2007.

**Argentine** : achat de la société Courtage S.A. en décembre 2007.

### En 2006

**Roumanie** : RCI Leasing Romania IFN S.A. devient une filiale de financement à 100 % (20 septembre 2006).

### En 2005

**Mexique** : prise de participation de 15 % dans le capital de NR Finance Mexico S.A. de C.V. Sofol (filiale de financement).

**Hongrie** : rachat de 50 % de participation de Raiffeisen Lizing Rt. le 4 novembre 2005. Elle devient une filiale de financement.

## CRÉATION

### En 2009

**Turquie** : création d'une filiale commerciale le 29 avril 2009.

### En 2008

**Malte** : création d'un *holding* détenant deux compagnies d'assurance en décembre 2008.

**Serbie** : création d'une filiale commerciale en décembre 2008.

### En 2007

**Slovaquie** : création en avril 2007 de RCI Finance SK S.r.o. (filiale commerciale).

**Espagne** : création en juin 2007 de RCI Banque S.A. Sucursal España (succursale).

**Suède** : création en juillet 2007 de Renault Finance Nordic (succursale).

**Maroc** : création en octobre 2007 de RCI Finance Maroc S.A. (filiale de financement).

**Ukraine** : création en octobre 2007 de RCI Financial Services Ukraine (filiale commerciale).

### En 2006

**Colombie** : création en mars 2006 de RCI Servicios Colombia S.A. (filiale de financement).

**Algérie** : création en septembre 2006 de RCI Services Algérie S.A.R.L. (filiale de financement).

**Slovénie** : création en octobre 2006 de RCI Banque S.A. Bančna podružnica Ljubljana (succursale).

**Russie** : création en octobre 2006 de RN Finance RUS s.a.r.l. (filiale de financement).

### En 2005

**Croatie** : création en décembre 2005 de RCI USLUGE d.o.o (filiale de financement).

**Maroc** : création en avril 2005 de RDFM S.A.R.L. (filiale de financement).

**Roumanie** : création en août 2005 de RCI Broker de asigurare S.r.l. (filiale de services).



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 10 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée, présentent une image fidèle de l'évolution et des résultats du groupe, et donnent une description des principaux risques auxquels il peut être confronté. J'atteste que les états financiers établis conformément aux normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière, des profits ou des pertes du groupe.

Le 26 mars 2010



*Le président du conseil d'administration*  
**Dominique THORMANN**

## 11 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site [www.rcibanque.com](http://www.rcibanque.com)

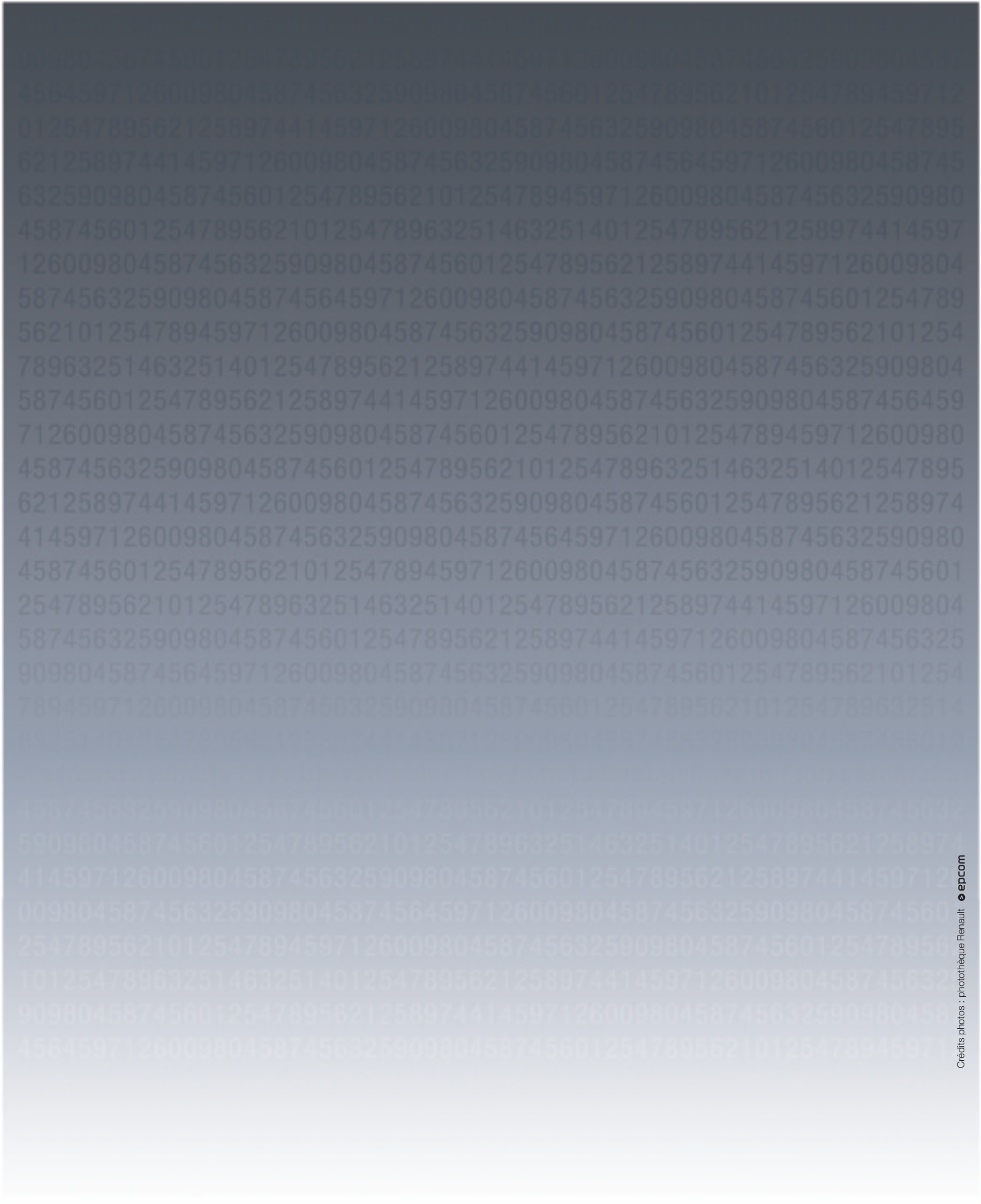
Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut, sans engagement, demander les documents :

- **par courrier :**

RCI Banque  
Direction Finance et Gestion  
Banques et Communication  
API LPN 45  
14, avenue du Pavé Neuf  
93168 Noisy-le-Grand Cedex

- **par téléphone :**

+ 33 1 49 32 69 99



Crédits photos : photothèque Renault epc.com

